

Olympe de Gouges

Lettre au Peuple, Remarques patriotiques

Textes politiques de 1788

Introduction René Merle

Commentaires et documents

Editions La Brochure 82210 Angeville
[http :://la-brochure.over-blog.com](http://la-brochure.over-blog.com)
janvier 2009
ISBN : 978-2-917154-36-6

Sommaire

Introduction de René Merle

Textes d'Olympe de 1788

1 – Lettre au Peuple, Ou projet d'une Caisse patriotique, Par une citoyenne

2 – Remarques patriotiques, Par la Citoyenne, auteur de la Lettre au Peuple

Commentaires

De la tribune à l'échafaud Rita Pinot

J'ai fait un songe dit-elle, Geneviève André-Acquier

De l'expérience personnelle à la réflexion globale, Jean-Paul Damaggio

Document de Jean-Georges Le Franc de Pompignan datant de 1788.

Introduction

René Merle

Septembre 1788 : Après l'échec de nombreuses tentatives de réformes de l'impôt, la Royauté est menacée de banqueroute : le service de la dette absorbe largement plus de la moitié du budget, et personne ne se hasarderait dorénavant à prêter à l'État. Sous la pression multiforme de l'opinion, le Roi doit se résoudre à annoncer pour mai 1789 la convocation des Etats Généraux, qui n'avaient plus été réunis depuis 1614.

Aussitôt, malgré la persistance de la censure royale, fleurissent brochures, lettres publiques, libelles et pamphlets. Dans ce bouillonnement, Olympe de Gouges, (connue comme auteure de théâtre et courageuse adversaire de l'esclavage des Noirs), se lance dans l'arène politique avec deux textes fondateurs d'une longue série, *Lettre au Peuple ou Projet d'une caisse patriotique* ; *Par une Citoyenne*, et *Remarque patriotique, Par la Citoyenne, Auteur de la Lettre au Peuple*. Textes dont les travaux pionniers d'Olivier Blanc ont depuis longtemps souligné l'importance [1].

Leur publication par les *Éditions La Brochure* n'a pas d'autre objet que de les donner à nouveau à lire, au delà du public des spécialistes, dans les regards croisés de femmes et d'hommes d'aujourd'hui, et en dehors de toute interprétation anachronique ou manipulatrice. Pour ma part, Jean-Paul Damaggio m'a demandé quelques lignes d'éclairage historique que je verse donc au dossier, en me gardant de déflorer le plaisir de la lecture et l'interprétation complexe des textes.

Depuis des décennies, le Pouvoir tentait donc de trouver des solutions au terrible déficit financier, que la participation française à la guerre d'indépendance américaine (1778-1783) venait encore d'aggraver. Les impôts, auxquels se soustraient les privilégiés, frappent très durement le peuple. À les augmenter encore, le Pouvoir risquerait l'explosion sociale. Et l'égoïsme des privilégiés refuse toute réorganisation du système fiscal complexe et profondément injuste. Turgot, Necker (chargé des finances en 1776), Calonne (à partir de 1783) et Brienne (1787) se sont cassé les dents sur le refus par les Parlements et l'assemblée des Notables d'un impôt unique sur la terre, pesant sur tous, et d'un allègement de la taille (impôt direct pesant essentiellement sur le peuple). On a donc fonctionné sur l'emprunt, jusqu'à l'impasse finale.

Mais en s'opposant frontalement au Pouvoir, et en obtenant la convocation des États Généraux, qu'ils conçoivent, dans leur forme de 1614, propices à satisfaire leur égoïsme, les Parlements de Paris et des provinces ont ouvert la boîte de Pandore. L'impatience bourgeoise et l'exaspération populaire voient la solution à l'injustice dans la convocation de ces États Généraux, et leur droit proclamé de voter l'impôt. À la condition que le Tiers État ait autant de délégués que la Noblesse et le Clergé réunis,

et que l'on vote par tête. Alors que les privilégiés en tiennent pour l'antique formule : trois ordres également représentés, et une seule voix par ordre, ce qui leur assurerait à coup sûr la victoire.

À l'automne 1788, dans le climat de relative libération de la publication, chacun dit la sienne. Mais il se trouve que, pour la première fois sans doute, ce « chacun » est une « chacune ». Double nouveauté, le mot « Citoyen », qui apparaît alors dans son acception moderne, est pour la première fois conjugué au féminin. Événement inouï quand on considère quelle place était assignée non seulement aux femmes « ordinaires », cantonnées à leur foyer, mais encore aux femmes cultivées, grandes lectrices et rassembleuses de salons, dont on connaît le rôle dans la vie culturelle du temps : égéries ou protectrices en matière politique certes, mais limitées dans leurs rares interventions publiques à la pédagogie, et la philosophie... Dans un anonymat transparent, Olympe de Gouges rompt ce tabou. Jouant à la fois ironiquement et sérieusement sur son appartenance au « sexe faible » (« *avec quel courage je m'expose* »), assumant son intervention strictement personnelle, voire son narcissisme, et réglant ses comptes avec les comédiens et l'école de déclamation, elle légitime en fait l'intervention féminine, la sienne mais aussi celle de toutes les femmes dans la vie publique. De quel lieu est-ce que je parle ? Celui justement d'être femme justement, une femme qui, par sa condition et la distance qu'elle implique avec la vie politique, ne saurait avoir d'engagement partisan. Mais d'une femme qui, pour toucher le peuple et le roi, n'a qu'à utiliser au service de l'intérêt collectif les ressources spécifiques de sa nature féminine : rapport intuitif à la vérité, bon sens pratique, désir de paix et de convivialité.

C'est sans téléologie qu'il convient de lire ces deux textes. Pas plus que nous aujourd'hui devant ce qui peut advenir, cette jeune femme avide de participer au mouvement du temps est loin d'imaginer les bouleversements prochains, et quel destin l'attend sur l'échafaud. Mais une sourde prémonition l'habite :

« *Ah ! Combien de fois les États se sont perdus, faute de prévoir les grands événements !* »

Que dit Olympe dans sa première brochure ? La révérence commune à l'égard du Roi n'est absolument pas mise en cause : le Roi est dédouané, car en matière fiscale il n'a fait qu'hériter d'un déficit qui vient de loin. Dans ces conditions, toute agitation éditrice est irresponsable, voire séditeuse, alors qu'un remède concret est immédiatement réalisable. En proposant à tous les Français un don volontaire qui doit nourrir une « caisse patriotique » [3], Olympe de Gouges veut suturer les divisions entre les Ordres et les couches sociales que son projet à sa façon prend en compte, puisqu'il est proposé à chacun de donner selon ses moyens. Mais il est unanimiste et rassembleur, à la manière d'un envahissant Téléthon contemporain. Projet certes naïf, mais qui a comme référent proclamé l'opuscule *L'État libéré* [4] et comme référent implicite le propos de l'Archevêque de Vienne Jean-Georges Lefranc de Pompignan, une des figures du parti aristocratique : il avait rudement mené bataille contre les activistes du Tiers dans les décisives péripéties dauphinoises de 1788, initiatrices de la Révolution. La brochure est d'ailleurs présentée comme imprimée à Vienne, où siège l'Archevêque.

Qu'est ce qui peut alors rapprocher ce grand ecclésiastique réactionnaire et la jeune dramaturge amie des philosophes ? Une relation familiale certes, puisque l'Archevêque est le frère du notable d'origine montalbanaise, Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, homme de lettres célèbre, et géniteur à peine masqué d'Olympe. Mais aussi, et surtout, une même idéologie de la Vertu et de la Charité. La France est en déficit, mais, bien que la faute ne soit pas nôtre, il convient, pour l'effacer, que chacun mette du sien. Ainsi, non seulement les caisses royales seront renflouées, mais le peuple, esclave de ses sens plus que de la Vertu, sacrifiera ses coûteux plaisirs inutiles pour enfin vivre dans une saine frugalité.

Olympe ne cache pas sa défiance devant un peuple (sociologique) qui n'est pas mû par la morale mais par ses appétits. Elle en accuse d'autant ces « séditeux » irresponsables qui menacent de lâcher le lion populaire...

Quelle ambiguïté dans cet usage du mot « peuple » ! le mot coïncide à la fois avec le peuple (sociologique), partie non bourgeoise du Tiers-État, et le Peuple français, c'est-à-dire la Nation dont la patriote Olympe veut le salut.

Quelle postérité ? La brochure aurait pu se noyer dans le flot croissant des publications. Proximité idéologique ou « copinage » de proximité, elle en émerge avec sa présentation dans *Le Journal général de France* (6 novembre 1788) de son compatriote méridional l'abbé de Fontenai (un Castrais). Et surtout, dès la réunion des États Généraux en mai 1789, devant la nécessité d'un palliatif provisoire au déficit en attendant une vraie réforme de l'impôt, les députés s'engagent à donner leurs boucles d'oreille d'argent à une « caisse patriotique », sur une proposition du député du Tiers d'Ailly, qui ôte les siennes à la tribune.

Mais dans l'intervalle, Olympe de Gouge s'est fait remarquer, par une nouvelle intervention. À la mi-décembre 1788, les *Remarques patriotiques par la Citoyenne auteur de la Lettre au peuple*, témoignent d'un approfondissement et d'un inflexionnement de sa réflexion, sous la pression de la crise économique qui frappe cruellement le petit peuple parisien, alors que les riches et la Cour vivent dans le luxe. Sans renier les propositions de la première publication, la brochure réclame un impôt, obligatoire celui-ci, sur ces signes extérieurs de richesse, et la mise en œuvre d'un vaste et novateur programme semi-étatique de solidarité sociale en faveur des plus démunis et des chômeurs.

On comprend que pareilles mesures aient pu être rejetées, non seulement par les privilégiés, mais par les représentants bourgeois d'un Tiers sèchement focalisés sur la réforme administrative, et peu enclins à se pencher sur la réalité de la vie populaire. D'ailleurs le même journal de Fontenai attendra février 1789 pour présenter cette nouvelle publication.

Alors que, dans la préparation des États Généraux, la tension monte entre le Tiers et les ordres privilégiés, Olympe prend le parti du Tiers, ce Tiers dont Sieyès va bientôt écrire qu'il coïncide à lui seul avec la Nation, dont les privilégiés ne sont qu'inutiles profiteurs.

Mais Olympe n'en préconise pas moins l'entente entre les Ordres et non l'affrontement. Les premiers signes avant-coureurs de la révolte sociale lui font deviner combien serait tragique un affrontement civil. Elle en adjure d'autant les privilégiés de céder à la raison et à l'instinct de conservation, s'ils n'ont pas le cœur de céder à l'humanité.

Tous propos qui prennent une résonance singulière dans la France de 2009.

Et le texte se clôt sur un étrange récit de fiction onirique, présentant un Paris rousseauiste de la Vertu, où la régénération des mœurs est la clé de l'entente sociale et le garant du bonheur populaire.

René Merle

[1] Sur la biographie d'Olympe de Gouges, on lira Olivier Blanc, *Olympe de Gouges*, Syros, Paris, 1981 (réédition 1989), et Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges. Une humaniste à la fin du XVIIIe siècle*, éd. René Viénet, Cahors, 2003. Signalons aussi l'article d'Olivier Blanc, « Olympe de Gouges, une femme du XXIe siècle. Celle qui voulut politiquer », publié dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2008. Les deux textes politiques de 1788 ont été publiés dans *Olympe de Gouges, Ecrits politiques 1788-1791*, Côté-femmes, 1993, avec une préface d'Olivier Blanc dont la lecture est indispensable.

[2] Olympe de Gouge ne pouvait oublier les réticences des Comédiens Français à jouer sa pièce contre l'esclavage des noirs *Zamore et Mirza, ou l'heureux naufrage*, en 1785, et la plainte de l'un d'entre eux qui avait failli la conduire à la Bastille.

[3] Caisse patriotique : à ne pas confondre avec les caisses patriotiques municipales, émettrices de « billets de confiance », lors de la crise du numéraire en 1790-1792.

[4] Cf dans la continuité de cette argumentation, la brochure *A l'Assemblée nationale : l'État libéré et l'impôt diminué*, 1789.

Lettre au Peuple Ou projet d'une Caisse patriotique Par une citoyenne

C'est à vous, Français, que j'écris. C'est à vous que je soumets mes observations, ce titre me suffit pour m'encourager, et il vous suffit de le mériter pour m'approuver. Si vous vous laissiez toujours guider par le jugement naturel qui vous éclaire, vous ne commettriez jamais d'imprudence.

L'homme est sans doute l'être le plus indéfinissable. Supérieur à tous les autres animaux par son intelligence, sa raison, et sa faculté qu'il a d'étendre ses lumières, il est cependant plus insensé et moins humain que les brutes. Il semble que la nature, en la privant de nos avantages, leur ait donné en partage une vie paisible et à l'abri de toutes les inquiétudes. Voilà les réflexions que j'ai faites cette nuit à la suite d'un trouble que j'ai ressenti, à l'occasion d'un bruit confus que j'entendais de toutes parts, et qui enfin, parvenu jusqu'à ma porte, m'a jetée dans une alarme à faire rire tout insensé ; mais à faire frémir le vrai sage. Le nombre de ces derniers, malheureusement pour l'humanité, n'est pas considérable, et par une plus grande fatalité, les conseils séditieux extravagants influent plus sur le Peuple, que les sages avis des gens prudents et bons Citoyens.

Je ne m'arrête point au bruit public ; je n'écoute point les propos que l'on tient particulièrement ; à savoir si quelque parti puissant n'excite point ces joies funestes et ennemies du repos ; mais si l'on n'y porte un prompt remède, peut-être le mal deviendra irréparable. On a remarqué que les plus grands troubles excités dans les Etats, étaient souvent provenus des plaisirs effrénés et tumultueux du Peuple. Le Roi n'est point heureux ; ses Sujets ne peuvent pas l'être ; mais tout peut se réparer sous un aussi bon Monarque. Le mal était fait avant son avènement au trône. Ou mes connaissances naturelles m'induisent en erreur, ou j'opine comme un sage observateur d'après tout ce que j'ai vu et entendu, que ce *déficit* qui discrédite la France, a pris naissance sous le règne le plus fastueux et le plus florissant. Il s'est augmenté sous Louis XV, Louis XVI n'a pu parer la catastrophe qui s'est manifestée avec l'éclat le plus terrible. Ses Prédécesseurs avaient fait le mal, les uns sans le savoir, les autres volontairement ; et lui, plus malheureux Roi que ses ancêtres, devient-il responsable de leurs erreurs ?

Quelle est donc l'injustice qui domine actuellement le plus grand nombre des esprits qui, sans réfléchir aux moyens qu'on doit prendre pour le bien général, livrent le Peuple à l'impulsion la plus effrénée par des discours ou des écrits séditieux, qui ne font qu'accroître le mal, et ne peuvent porter aucun remède à nos maux.

Ne doit-on pas plutôt s'occuper à un soulagement prompt et salutaire, que de chercher à prolonger les peines générales ? Il y a une profonde misère dans Paris : l'Ouvrier manque de pain pour donner à sa femme, à ses enfants, et il trouve de l'argent pour multiplier ses plaisirs, ou plutôt ses folies et ses joies extravagantes. Faut-il croire que le Peuple soit sans humanité ? Non sans doute, il sent la nature plus que celui qui passe nonchalamment sa vie dans des maisons somptueuses, et sous des lambris dorés ; mais le Peuple n'a d'autres plaisirs, me dira-t-on, que de noyer ses peines et ses soucis dans la joie qui lui paraît naturelle. Elle est naturelle en effet, puisqu'elle part du cœur ; mais quelle suite funeste ne produit-elle pas dans ces moments ? Et vous, fameux Ecrivains, qui n'avez su parler qu'aux Rois, connaissez une ambition plus grande, plus pure et plus louable : c'est au Peuple que je m'adresse : je le prie de me lire avec attention et de juger si je pense en bonne Citoyenne. Sa Majesté, sans doute, ne trouvera point mauvais qu'une femme attendrie sur l'affliction générale, ose prévenir par son pressentiment des maux encore plus cruels.

Les Arrêts du Roi et du Parlement, remis dans les fonctions, les dépenses expresses qu'on a faites au Public de s'assembler, de s'ameuter et de tirer ni fusées, ni pétards, devaient être aux yeux du Public des ordres sacrés ; ces ordres n'étaient imposés que pour son bien, et le Public dans son instinct si favorable ne s'y conforme pas. Il désobéit à la fois au Parlement, dont il a demandé le rappel avec tant d'acharnement, et au Roi qui vient de le lui accorder. Quelle preuve voulez-vous plus certaine de sa clémence et de sa modération ?

Je suis un membre du Public à qui je soumets mes observations ; mais un membre du parti le plus faible ! si dans mes réflexions il n'y a point d'énergie, mon sexe m'en justifie ; si mon style est décousu et diffus, mon trouble est mon excuse ; si cette production est sans effet, mon but est louable ; et vous, Public, à qui je la dédie, pourriez-vous me blâmer du motif qui m'encourage et qui a ranimé mes forces ?

Rebutée en général de la méchanceté des hommes, ne cherchant qu'à finir mes jours dans une profonde solitude, prête à renoncer à la littérature, délices des imaginations riches et fécondes, tout ce qui sort de mon faible génie doit être considéré comme un fruit que la nature a cultivé, et que la main des hommes n'a jamais embelli. Ce fruit, je ne le vends pas ; peu répandue, simple particulière, désintéressée en général pour les hommes et la fortune ; n'ayant que l'ambition que peut me permettre mon petit mérite dans la carrière dramatique, j'entendais et je voyais tout avec la douleur d'une véritable Citoyenne. Rien dans ce temps d'inaction et de désordre, n'aurait excité ma verve. Malheur à ceux dont l'affreux talent est de semer le poison et la discorde par leurs écrits ténébreux. Comme je plains ceux qui, contre leur conscience, vendent leurs éloges au crédit qui veut les acheter !

O vérité sublime ! qui m'as toujours guidée, qui soutiens mes opinions, ôte-moi les moyens d'écrire, si jamais je peux trahir ma conscience éclairée par ta lumière ; mais pardonne-moi, si quelquefois enthousiasmée par les apparences les plus recommandables, j'ai loué ceux qui ne méritaient pas de l'être. Un jour, mes confessions montreront au Public quel fut mon caractère, mon existence, et ma délicatesse. Si l'envie m'a fait rencontrer sur mes pas des calomniateurs d'une autorité peu commune, j'en serai un jour plus intéressante à la postérité ; si l'originalité de mes écrits ne pouvait y prétendre, mes malheurs me rendront peut-être recommandable à tous les hommes, et l'on reconnaîtra qu'une femme qui était en tout son ouvrage, méritait non seulement la bienveillance des grands, mais l'estime de tous les hommes.

Quel est donc le but qui m'a déterminée à écrire cette lettre au Public, et d'y annoncer peut-être avec un peu trop de préambule les réflexions tardives qui ont succédé à mes craintes ?

Cette nuit, vers les trois heures, un grand nombre de Citoyens se sont transportés dans la rue de Vaugirard, faisant des cris à épouvanter tout le quartier, ont tiré plusieurs pétards et fusées, ensuite ils ont frappé à la porte d'un épicier, avec violence ; ils ont forcé cet homme à se mettre tout tremblant à sa fenêtre. Ils lui ont demandé des torches. Le nom seul de torches, dans ce moment, a dû faire trembler tous ceux qui l'ont entendu prononcer. L'Épicier s'est défendu, autant qu'il a été possible, d'obéir à cette demande ; mais les instances sont devenues si violentes qu'il s'est encore vu forcé de donner les torches qu'on lui demandait. J'ai d'abord blâmé l'Épicier d'avoir cédé aux instances du Peuple ; parce qu'il pouvait arriver des accidents fâcheux ; mais voyant que rien de malheureux n'en était venu, j'ai loué la prudence de cet homme. S'il avait en effet observé ce que je croyais convenable en ce moment, peut-être en serait-il survenu un événement funeste.

O Peuple, Citoyens malheureux ! écoutez la voix d'une femme juste et sensible. Vous n'êtes heureux qu'autant que vous n'êtes pas obérés. Si vos travaux sont pénibles, votre ambition est modérée : vous ne travaillez que pour nourrir vos femmes, vos enfants qui vous tendent leurs bras languissants ; et dans ces troubles publics, vous les laissez périr peut-être de besoin ou de douleur. Les vingt-quatre heures que vous perdez sont un déficit dans vos finances, aussi nuisible que celui de l'Etat ; l'Etat a des ressources, et vous, vous n'avez que vos bras. Si vous les énervez à des folies, à des veilles, comment retrouverez-vous vos forces et votre courage pour reprendre utilement vos travaux ? Que dis-je ? N'avez-vous que cela à craindre ? Et les batailles sanglantes qui succèdent toujours à cette joie effrénée ? On est forcé d'interposer l'autorité, et voilà une boucherie effroyable. Sans vous informer de qui vous prenez la défense, vous donnez à corps-perdu dans un chemin d'abîmes que vous aura frayé un séditieux, un mal-intentionné, un félon. La guerre civile peut commencer par-là : la guerre civile ! Ciel ! je frémis de le prononcer ! Quels maux sont plus à craindre pour les humains que ce fléau ? Mais, que dis-je ? Rien ne peut amener un événement plus cruel. La France est assez plongée dans la détresse pour qu'on ne cherche pas à accroître ses maux. Si le Parlement tend au bien, comme il a voulu le persuader dans toutes ses actions, il sera effectué par les lumières des Etats-Généraux : mais ce que tout sage Citoyen ne peut se dissimuler ni révoquer en doute, c'est la bonté et la clémence de sa Majesté.

Les clameurs publiques demandent le changement des Ministres ; le Roi, bon et bienfaisant pour son Peuple, cède à vos désirs. Il reconnaît que personne n'est plus propre à réparer le désordre des Finances que M. Necker ; il ne balance pas à lui confier de nouveau la charge du trésor de l'Etat ; et quoique ce soit une justice rendue à la probité, aux vertus, aux talents de M. Necker, il y avait longtemps qu'on n'avait vu un Roi rappeler un Ministre disgracié sous son règne.

O bonté paternelle, qui doit enflammer le cœur de tout bon Français ! Avant le rappel de ce grand homme, avant le rétablissement du Parlement, j'étais livrée à l'impulsion générale. Qu'il est aisé de voir et de croire le mal ! Mais lorsque je me représente qu'un Roi tout puissant peut user de toute son autorité et lancer la foudre à la plus petite désobéissance, je me sens pénétrée d'un zèle qui porte à l'admiration et qui passe à l'enthousiasme pour une si grande clémence et modération. Cette même

admiration présente à mes yeux le véritable caractère français ; je reconnais que s'il ne régnait plus dans la Nation, l'Etat serait perdu ; mais quand je pense que ce nom est sacré et ineffaçable, ainsi que l'amour dont chaque Sujet est enflammé par son maître, le sang patriotique qui circule dans mes veines, me suggère l'accomplissement du moyen dont je désire voir la nation occupée.

Ce moyen, voici comment je le présente : ce n'est qu'avec mes forces que je puis le proposer ; mais s'il était praticable, quelque faiblesse que je misse en le présentant, il n'en serait pas moins accueilli.

Quel est donc ce moyen que je trouverai convenable à libérer les dettes de l'Etat ? Ce serait, il me semble, un impôt volontaire, dont la Nation s'applaudirait ; et cette action mémorable du cœur français passerait à la postérité, et formerait l'époque la plus singulière et la plus remarquable des annales de la Monarchie.

On a déjà pu reconnaître quel était mon but ; ainsi comme Française et bonne Citoyenne, j'ai droit de communiquer mes idées à mes compatriotes. En causant sur cet objet avec des Citoyens aussi zélés que moi pour le bien de la Nation, et qui ont adopté mon projet, j'ai appris d'une de ces personnes, que j'avais été devancée, pour cette bonne intention, dans un ouvrage qui porte pour titre : **L'Etat libéré**. Je me le suis bien vite procuré ; j'ai reconnu dans cet écrit bienfaisant une foule de moyens salutaires. Ne possédant pas les lumières de cet Auteur, et ne voulant pas profiter de l'avantage qu'il a sur moi d'avoir conçu le premier mon projet, je ne dois m'attribuer que le mérite de m'être rencontrée avec lui.

Ah ! sans doute, dans ce moment de détresse, tous les véritables Français pensent de même. Je vais donc communiquer mes idées, et les rendre aussi claires qu'il est en mon pouvoir de m'exprimer, en simplifiant les moyens de leur exécution. Quelques têtes mal organisées prétendent que ce serait la honte de l'Etat que d'en venir à cet expédient, je prétends au contraire que cela en serait la gloire. Un fils peut-il rougir de recevoir des bienfaits de son père ? L'amour-propre d'un père peut-il être offensé en recevant des dons purs de ses enfants ? Le Roi est comme un père dont les affaires sont dérangées ; il est donc de l'honneur de ses enfants et de leur amour, ainsi que de leur respect de voler volontairement au secours de ce père malheureux. Le mal est fait, il faut un remède ; mais non tel que celui qu'offre cet Ecrivain cynique dont les coupables avis viennent de subir le châtement que méritent des conseils aussi pernicieux.

Le Roi, pour réparer la détresse de ses finances, et pour faire honneur à ses engagements, demande des impôts : le Parlement qui sent que le Peuple est obéré s'y refuse ; ces alternatives de demandes et de refus aggravant le mal et ne le réparant pas, un impôt volontaire... un impôt volontaire au nom de la Nation, et la Nation se signalera.

Les dégâts que la grêle a occasionnés dans les champs au moment de la récolte ; et les secours généreux qu'on y a apportés, sont la preuve la plus authentique de ce que j'avance. Je vais prendre depuis les forts de la halle, et remonter indistinctement jusqu'aux classes les plus élevées tout ce qui porte le nom de Français concourra au salut de l'Etat.

Les caisses propres à recevoir les sommes offertes au Roi gratuitement de la part de ses sujets seront sacrées, et il ne sera donné des Ordonnances sur ce sujet que pour liquider les dettes de l'Etat, sans qu'on puisse en faire sortir aucune somme, sous quelque prétexte que ce soit ; je voudrais pour assurer l'ordre et la fidélité de cette administration, que chaque Intendant des Provinces fut chargé d'une caisse publique, de même que l'Intendant de la Généralité de Paris fut chargé de celle de la Capitale ; chaque Citoyen qui apporterait à cette caisse, suivant ses moyens, le tribut qu'il aurait bien voulu s'imposer, mettrait son nom sur le registre, en bas de la somme qu'il aurait remise à la Caisse publique. Avec cette précaution, on serait à l'abri de craindre la malversation ; on se rendrait compte mutuellement que tout Citoyen se verrait dans le même miroir, et ce portrait touchant caractériserait à la fois l'âme, le cœur et l'esprit français.

L'homme de la halle, ainsi que la femme à charge, éprouveraient une satisfaction sans égale de voir leur nom à côté de celui d'un Prince du Sang. Allons, mes amis, se diraient-ils ensemble, nous boirons moins de *rogomme*, nous irons plus rarement à la *ginguette*, pour porter quelques sols tous les mois à notre bon Roi, qui sans papier *timbré* ni Soldats *la baïonnette au bout du fusil*, nous saura bon gré de cet effort patriotique ; les autres Nations ne nous reprocheront pas d'avoir abandonné notre Roi ; et quand nous aurons tout payé, il nous rendra à son tour tout ce qui dépendra de lui pour nous rendre notre vie tranquille et paisible. Ah ! si le Peuple me lit, comme je l'espère, il reconnaîtra encore que s'il trouve de l'argent pour acheter de la poudre, des fusées (plaisirs toujours dangereux), il en trouvera pour celui qui rendra ses jours et ceux de ses enfants fortunés, en souffrant encore quelques mois de plus. Le Cordonnier, le Tailleur, le Perruquier, le Marchand de toute espèce voyant que tout est dans l'inaction, que le commerce est presque anéanti, fera des réserves dans l'espoir bien placé, que quand l'Etat sera moins obéré, tout reflourira. Les vieux célibataires qui jouissent d'une fortune, pour voir leur nom sur la liste des vrais Français, ouvriront leur trésor à l'Etat.

Quant aux Prêtres et aux Moines et autres personnes de ce caractère, je dois exposer quelques réflexions à part : détachés du faste du monde, dispensés de recevoir la société, Ministres de la paix et soutiens de l'Eglise, sans doute ils s'empresseront de mettre leurs noms à la tête de la liste où seront consignés ceux des Bienfaiteurs de la Nation. Accoutumés à s'imposer des privations volontaires, pour remplir les devoirs que leur impose le genre de vie qu'ils ont embrassé, quelques privations de plus ne leur coûteront pas pour contribuer, en leur qualité de Citoyens, à acquitter la dette nationale. Ceux qui se trouveront revêtus de grandes Abbayes et de gros Prieurés, vraisemblablement rendront au Roi ce qu'ils lui doivent, tant par religion que par reconnaissance.

Les Spectacles qui, malgré la détresse de l'Etat et du Peuple sont toujours courus avec la même fureur ne contribueront pas pour peu, j'ose l'assurer, de la part des Comédiens ainsi que du public, à remplir la caisse que je propose ; et comme dit l'Auteur de *l'Etat libéré*, le jour de représentation qui sera intitulé le **Spectacle patriotique** sera un jour de fête et de gala pour les Français. Quant aux Princes, Seigneurs et Riches particuliers, tous concourront à l'impôt volontaire mais pour mieux les caractériser il faut lui donner un titre qui lui convienne ; je voudrais qu'on le nomma **l'Impôt patriotique**.

Il n'y aurait point jusqu'à la Pensionnaire du Couvent qui ne fit des réserves et ne voulût avoir part à l'impôt.

Ah ! combien de jeunes gens se signaleraient dans cette liste, qui devrait sortir tous les mois, jusqu'à la liquidation des dettes de l'Etat. Deux jeunes gens que l'hymen unirait, ne croiraient pas leur mariage heureux, s'ils n'envoyaient à cette Caisse ; celui qui acquerrait une place ou obtiendrait une grâce, penserait de même. Un héritier apporterait une part de son héritage ; un joueur même, donnerait son gain à la Caisse patriotique. Oui, j'ose opiner ainsi et d'après mes sentiments, juger de tous mes Concitoyens.

Après les avoir enflammés de l'amour de la Patrie, dont je me sens pénétrée, je puis encore porter mes vœux jusqu'au pied du trône, et rappeler au Roi la promesse auguste qu'il fit à son Peuple en ceignant son front du diadème, de veiller sans cesse au bonheur de ses Sujets ; ses désirs ont été traversés ; le sort, maître du Monde, des Peuples et des Rois en a décidé autrement mais ce sort contraire ne peut empêcher de réparer les fautes, les abus, quand on a reconnu qu'ils ont produit un mal universel ; le Roi, bon naturellement et bienfaisant, vérité qu'on peut manifester sans être accusé d'enthousiasme ni soupçonné d'adulation, Sa Majesté, toujours veillant au bonheur de ses peuples, mais jusqu'ici contrarié dans ses vœux, voyant ce nouvel effort de ses Sujets, et suivant les mouvements de sa bonté naturelle, se résoudra sans peine aux plus grands sacrifices ; toutes les finances qui s'emploient à des dépenses infructueuses devraient être réformées et envoyées annuellement à la Caisse patriotique. Je ne suis point assez versée dans ces parties pour indiquer ces réformes ; mais une qui m'offusque et qui se présente sans cesse à mes yeux, me prouve qu'il y en a bien d'autres aussi inutiles. L'Ecole de chant, par exemple, et de déclamation qui coûte peut-être 100 000 livres par an au Roi, ces 100 000 livres ne seraient point déplacées à la Caisse patriotique et produiraient beaucoup plus de bien que les Elèves qui sortent de cette école, et qui ne contribuent en rien au bien de l'Etat.

J'aime la Comédie, c'est l'école du monde ; mais quiconque va recevoir des leçons, s'il n'a point de sensibilité, ne sent rien, ne fait jamais rien ; l'esprit ne se donne pas, dit-on, il peut cependant s'orner ; mais le sentiment ne fait jamais de progrès si on ne le tient pas de la nature. L'art peut bien former des automates dont il dirigera les mouvements et notera les accents ; mais il ne pourra jamais produire des Acteurs doués du génie nécessaire pour s'élever au sublime de l'Art de la déclamation. Pour donner la preuve de ce que j'avance, il me suffira de nommer les Acteurs célèbres qui se sont immortalisés et ceux qui vivent de nos jours ; assurément ces fameux Comédiens n'ont point été à l'école, et je doute fort que jamais ces Ecoliers montent au degré de leurs maîtres. Le Kain, Melles Clairon, Gauffin, Dumesnil, MM. Préville, Molé, Madame Préville, Madame Belcourt, Madame Vestris, Mesdemoiselles Sainval, Raucourt, Contat, M. Fleury ; tous ces Acteurs et Actrices recommandables par leurs talents, ont-ils pris des leçons de l'Ecole ? Pour l'Opéra et la Comédie italienne, Mesdemoiselles Arnould, le Vasseur, MM. Le Gors, Larrivée, Madame Favant, Madame la Ruelle, M. Cralin, M. Cailleau, M. Clairval et Madame Dugazon, ces Acteurs et Actrices, aussi précieux que tous ceux que j'ai nommés, ont-ils pris des leçons de l'Ecole ? Et ce fameux Garrick... C'est donc une dépense inutile pour le Public ainsi que pour l'Etat. Après cette remarque, on en peut faire d'autres avec des points de vue plus étendus que les miens ; mon avis ne serait point qu'on fit aucune réforme dans la Maison du Roi ; le Souverain doit non seulement inspirer à ses sujets le respect et la vénération par la splendeur qui l'environne ; mais encore la montrer aux yeux des peuples étrangers avec un éclat propre à leur donner la plus haute idée des ressources de la Nation.

La Cour de France a été de tous les temps la première Cour de l'Europe ; si l'on obscurcit trop son lustre, elle n'est plus la Cour de France, tout véritable Français reconnaîtrait encore cette vérité, qu'il entre essentiellement dans la politique de la Monarchie de soutenir le Trône au point où il s'est élevé. Les Finances qu'on retirerait d'une réforme faite dans la Maison du Souverain, il en résulterait bien moins de fruit que de la réforme de ces abus particuliers, sur lesquels on peut faire main basse sans nuire à personne.

L'excès du luxe que mon sexe porte aujourd'hui jusqu'à la frénésie, cessera à l'ouverture de la Caisse patriotique : au lieu d'acheter dix chapeaux de différentes tournures, les femmes essentielles - quoique jolies femmes, car la beauté n'exclut pas la raison et l'amour de son pays - ces femmes dis-je, se contenteront d'un ou de deux chapeaux de bon goût et l'excédent sera envoyé à cette Caisse.

La Reine, qui a manifesté son vrai caractère en s'empressant de solliciter le rappel de M. Necker et qui l'a elle-même présenté à sa Majesté comme l'espoir unique de la France en ces temps de calamités ; la Reine, dis-je, a montré par la joie qu'elle a manifestée dans cette occasion, que les Français n'ont jamais cessé de lui être chers. Qui peut douter qu'elle ne fasse sur ses Finances les plus grandes réserves pour augmenter les fonds de cette Caisse patriotique ? Et la Nation, enchantée de voir M. Necker à la tête des Finances, lui donnera les moyens de remettre tout dans le bon ordre, et la preuve la plus convaincante de son estime et de sa confiance pour ses lumières et ses vertus.

Les Etats-Généraux trouveront peut-être d'autres moyens mais quelques soient les ressources dont leur sagesse fera usage, ils ne pourront trouver déplacés les conseils d'une femme qui, en dépit de la légèreté naturelle de son sexe, n'en a pas moins de bonnes vues ; ce sexe, qu'on se plaît tant à accuser de frivolité, n'en a pas moins en général des idées souvent ingénieuses, et que les Sages ne dédaignent pas tout à fait - ils en profitent même quelquefois et ont la vertu d'en convenir.

Quant au fat, au petit-maître, à l'inconséquent, et jusqu'au pédant, la femme est à leurs yeux un être inutile dans la société : mais que m'importent les clameurs de ces hommes encore plus inutiles que des femmelettes ; mon but est louable, mon projet est bon, et rien ne peut me détourner du sentier que je me suis frayé. C'est au Peuple à qui je propose mon projet, c'est au Parlement à qui je demande s'il est déplacé, et aux Etats-Généraux s'il est louable. Si je me trompe, j'en demande pardon au Public, et voilà mon amende honorable faite dans les règles : le Ciel m'a déjà pardonné puisque c'est lui qui m'inspire, du moins je le pense ; car enfin je ne puis refuser de reconnaître que lorsqu'on possède un cœur vrai, une âme pure, un caractère droit, on ne peut avoir de mauvaises intentions et qu'enfin, si les hommes pensent, les uns bien, les autres mal, les causes qui les animent doivent être différentes ; ainsi je crois que celle qui m'anime est la bonne cause, et qu'elle part directement d'un être bienfaisant ; si j'écris mal je pense bien ; sans doute on trouvera mon style peu correct et plus naïf qu'éloquent ; mais quand je posséderais l'art d'écrire comme Voltaire, je le négligerais pour montrer la vérité, pour parler au cœur. Il ne s'agit point de phrases, quand le sentiment est pur, il n'y a pas besoin d'un ton emphatique.

O Français ! véritables Français, connaissez mon âme toute entière : ce n'est point par ambition que j'écris cette épître ; le bien seul de ma Patrie, et l'amour et le respect que j'ai pour mon Roi, ont seuls excités ma verve, que dis-je ? peut-être en aurais-je étouffé les mouvements, si le trouble que j'ai ressenti le 26 de ce mois, ne m'avait disposé à rendre mes idées publiques ; mais qu'elles soient considérées ou rejetées, le but sera toujours cher aux yeux de ma Nation ; c'est-là du moins mon espérance : si j'étais assez heureuse pour en voir l'accomplissement, sans doute ma récompense serait trop grande. Pour que je ne sois pas accusée ou soupçonnée d'une ambition démesurée, je tairai mon nom ; il deviendrait trop fameux, si mon épître produisait quelque bon effet. Moi-même je craindrais de m'enorgueillir et d'empoisonner la simplicité dont la nature m'a douée. C'est avec ces sentiments de fraternité, que je suis pour tous mes compatriotes la plus zélée et la plus sincère Citoyenne.

(Novembre 1788)

Remarques patriotiques

Par la Citoyenne, auteur de la Lettre au Peuple

Ma lettre au Peuple, ou le projet d'une caisse patriotique, a ému les belles âmes. Elle a excité la critique des mauvais Citoyens. Ils osent même dire que le caractère français est éteint, et que l'égoïsme est actuellement l'esprit dominant de la Nation. Ah ! s'il n'a pas brûlé jusqu'à présent pour la Patrie, il peut renaître de sa cendre. La France a peut-être été trop florissante jusqu'à ce siècle ; elle a excité l'envie de toutes les nations, et pour un choc violent qu'elle éprouve, faut-il qu'elle se perde elle-même ? O France, France ! Relève ton front altier, et n'inspire point à tes voisins le sentiment de la pitié. Que le Peuple, les Parlements et le Roi ne forment qu'une même famille, et la Nation reprendra bientôt sa première splendeur. Et vous, ennemis de vos frères, de votre Roi et du repos public ; étouffez cet esprit de révolte et de discorde, qui n'entraînerait que votre perte, et la chute de l'Etat. La misère n'a déjà que trop affligé votre Pays ; craignez d'allumer les flambeaux de la guerre, et de périr les premiers dans une infâme boucherie. Mes avis ne sont point bizarres ; c'est en employant les matériaux de la vérité, que je prétends démontrer le danger, le bon, et l'utile. C'est une femme, qui ose se montrer si forte, et si courageuse pour son Roi, et pour sa Patrie.

La France est plongée dans la douleur ; le Peuple souffre et le monarque gémit.

Le Parlement demande les Etats-Généraux, et la Nation ne s'entend pas. Ils sont indécis sur la manière de s'assembler. Toutes ces altercations sont des entraves au salut que l'Etat attend de leurs lumières. Le Tiers - Etat avec raison prétend avoir autant de voix que le Clergé et la Noblesse ; mais la dignité de ces derniers ne veut point entendre que les organes du Peuple sont des voix aussi salutaires que les siennes à l'administration des Finances, et aux prompts remèdes qu'on doit porter à un mal qui s'empire tous les jours. Il me semble voir un malade dans son lit, à qui il faut une prompt opération. Un habile médecin l'ordonne sur-le-champ ; mais les parents qui ont souvent des vues contraires à celles du sage Médecin, demandent une consultation de ce qu'il y a de mieux dans la Faculté, sur la manière de faire l'opération. L'auguste Assemblée d'Esculape ne s'entend pas. On disserte longtemps ; le mal devient désespéré, ou le malade périt ; et le bon médecin est le Tiers-Etat. Messieurs les Nobles, sont l'auguste Assemblée des Médecins, à qui je représente, avec les droits que mon sexe me donne, de laisser de côté le rang, les titres, et ce vain préjugé de ses dignités idéales, et voler en foule faire l'opération du Royaume, chasser le mal, et introduire le bien.

Voilà sur quelles conséquences il faut discuter. La supériorité doit se taire, et faire place à la raison ; et dans une semblable calamité, Barons, Marquis, Comtes, Ducs, Princes, Evêques, Archevêques, Eminences, tout doit être citoyen ; tous doivent donner l'exemple de cet amour patriotique au reste de la Nation, pour concourir ensemble au bonheur de l'Etat et à la gloire de son Pays.

Le bien est-il donc si difficile à faire ? Oui, sans doute, les Parlements et le Souverain en font la triste expérience ; mais je l'ai déjà dit, que le Roi et les Parlements ne forment qu'un même cœur, et l'âme de la Patrie se signalera. Et pour mieux vous toucher de cette vérité, Puissances supérieures aux peuples, considérez le tableau effrayant que je vais retracer à vos yeux du plus grand nombre des citoyens. Le commerce est écrasé, une quantité incroyable d'ouvriers sont sans état et sans pain, que deviennent-ils ? Pourriez-vous vous en rendre compte sans frémir ? Tout est arrêté, le riche impitoyable cache son argent ; vil instrument de sa cupidité, peut-il prolonger ses jours ? peut-il les rendre plus heureux ? Ces trésors dans l'inaction quel bien peuvent-ils faire à personne ? C'est à l'Etat qu'il faut les offrir, et les offrir sans aucun intérêt, tel qu'ils les placent dans leur coffre-fort ; mais dans la caisse de la nation, ils vous rapporteront un prix au-dessus de leur valeur, vos collatéraux, après vous, s'applaudiront de trouver dans votre fortune de tels recouvrements, vous leur laisserez la gloire et les honneurs qui éterniseront votre mémoire. Si une si belle victoire n'émeut point vos âmes abjectes, craignez le désespoir des malheureux et des révoltés. Vous ne sauriez vous le dissimuler, c'est toujours sur les riches qu'ils portent leurs mains hardies et meurtrières, et souvent dans leurs fureurs ils ne distinguent plus les bons d'avec les méchants.

Dans un Etat de Monarchie, tel que la France, le peuple ne peut être heureux qu'autant que l'Etat n'est point obéré ; la vraie constitution est fondée sur l'amour de son pays et de son Roi : voilà les Francs, voilà leurs véritables vertus. Si elles n'existent plus dans la nation, la nation est perdue, elle sera livrée au pillage des brigands, et peut-être soumise aux puissances ennemies.

C'est donc à vous, grands, sages, bons citoyens à détourner les maux que je redoute pour ma Patrie. Il se peut que mon cœur pénétré ne soit trop alarmé de ses craintes, et que cette crainte m'ait fait voir un danger évident. Ah ! Combien de fois les Etats se sont perdus, faute de prévoir les grands événements ! Ce sont de ces causes célèbres où chacun est intéressé et le parti le plus puissant doit entendre et recevoir avec plaisir les avis du parti le plus faible. C'est sur les intérêts du public et de l'Etat qu'il faut se prononcer ; mais en se prononçant, il faut les unir et les accorder, et si vous les divisez, vous les perdez tous les deux. Je sais que dans un temps heureux les maximes de l'Etat sont différentes de celles du public, et que la politique du gouvernement ne permettrait point aucune observation relativement à ses administrations ; mais devenu plus humain que politique, plus sage que vain, il écoute et reçoit avec plaisir les avis de chacun, quand ils ne tendent qu'au salut général. Le premier instant des têtes citoyennes produit quelque fois les plus grands revers ; mais leur retour sage et salutaire répare bientôt un instant de fermentation. Tel [C'est ainsi] qu'on voit actuellement les arrêtés des Parlements. Le mal s'est empiré par trop de zèle ; mais ce mal peut se réparer par ce même zèle. Unissez-vous donc, Messieurs, et ne perdez point de vue l'impôt volontaire, et quelque faible que soit l'Auteur dans ses rayons de lumières, ils n'en sont pas moins utiles pour le bien de la France. Souvent les moyens les plus simples ont produit de grands effets ; craindrait-on de les employer, parce qu'ils sont faciles ? Craindrait-on de les mettre en exécution, parce que c'est une femme qui les propose ? Craindrait-on d'obscurcir l'éclat de la Couronne, en offrant à son roi un don pur et volontaire, quand il peut, à son gré, créer des impôts ? Y a t il plus à rougir de recevoir de la part de ses sujets un service, que de les forcer la baïonnette au bout du fusil de vous l'accorder ? Il me semble que les impôts sont ainsi exécutés, ou je ne me connais point en matière politique. Il me semble aussi que dans les temps de guerre, différentes villes maritimes ont offert au Roi des vaisseaux qu'il a acceptés sans rougir, et je ne vois pas de différence avec le projet de caisse patriotique pour la dette nationale, ou je n'ai point l'ombre du sens commun. Craindrait-on que cet impôt n'eût point l'effet que j'en promets ? Et quand cela serait, par ce moyen on s'instruirait du véritable caractère français. Cette expérience serait peut-être très utile à l'Etat et à la Nation, et ce moyen facile, sans effet, donnerait sans doute des points de vue pour ceux qui conviennent actuellement.

Un Ecrivain fameux pourrait mettre plus de valeur, plus d'énergie dans ces aperçus ; mais il n'y saurait y mettre plus de conséquence, plus de zèle et plus d'amour que moi. Tout bon Citoyen a droit de donner ses idées dans le moment où son pays est dans la consternation la plus profonde. On ne doit rien cacher, et les Ecrivains les plus intègres doivent dire ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent ce qu'ils sentent. Je ne suis d'aucun parti ; j'ignore s'il en existe quelqu'un véritablement : malheur à ceux qui en suscitent d'aussi nuisibles qu'extravagants ; le bien seul de mon pays, excite ma verve et enflamme mes esprits. Et vous malheureux Citoyens, Peuple infortuné, voyez avec quel courage je m'expose pour mettre sous les yeux du Monarque les tableaux effrayants de vos tristes situations ; oui, j'ose espérer qu'il en sera touché et que les maux où vous a réduit sa Religion trompée, l'éclaireront pour l'avenir sur son sort. L'homme ne s'instruit que par l'expérience : et vous, grand Roi, souffrez que je vous expose ce que vous sentez si bien ; que les vertus d'un véritable homme font toujours un bon Roi ; que vous êtes né avec ces vertus, mais que vous fûtes trompé comme tous vos prédécesseurs. Je suis loin d'accuser vos ministres disgraciés ; ils ont été peut-être de même que vous trompés, ou se sont trompés eux-mêmes ; mais combien leur malheur doit éclairer ceux d'aujourd'hui ; mieux disposés, sans doute, le mauvais exemple n'influera pas sur leur noble procédé ; la voix publique poursuit actuellement les Ministres jusque dans leurs retraites ; quelle satisfaction pour l'honnête homme, de quitter le ministère avec l'estime du Monarque, et l'amour du public ! Il faut aussi convenir qu'un honnête ministre aura souvent mérité l'un et l'autre, et qu'un sort contraire lui ravit cet avantage. On ne réussit pas toujours à faire le bien ; faites un mécontent, vous vous attirez cent ennemis. Il est impossible à un ministre de faire des heureux sans déplaire à personne ; souvent le crédit et la protection placent et déplacent à leur gré, ou involontairement, leurs Protégés : les Princes et les Seigneurs assiègent sans cesse les Ministres de leur recommandations. On veut se tenir en place, les grâces sont dans leur portefeuille ; attrape qui peut ; et ce ne sont pas toujours les plus sages et les plus honnêtes gens qui réussissent. Le crédit des Grands influe, pour beaucoup, sur l'intégrité des Ministres. La Cour ne devrait jamais rien demander aux hommes en place, puisqu'elle n'a pas des Commis, des Inspecteurs pour s'informer sur le compte de ses protégés. J'aurais désiré qu'il me fut permis de citer, à cet égard, un fait mémorable de la part de la Reine, et qui caractérise la bonté et l'esprit de cette princesse.

Assise sur le Trône, adorée du plus vertueux des hommes et du meilleur des Rois, son humanité bienfaisante la fera venir au secours des malheureux ; privés de force, d'asile et du nécessaire, elle sera sans cesse l'appui des vieillards, la consolation des veuves et des orphelins.

O Reine toute puissante ! Et vous Roi des Français, on vous a fait un faible récit des maux de vos Peuples ; on vous peint leurs peines, leurs misères, leurs chagrins, avec des couleurs favorables ; on évite l'occasion de vous affliger, et pour soulager vos sujets, il faut vous affliger sur les maux. La détresse de vos Finances vous fait éprouver quelques contrariétés ; vous souffrez parce que vous êtes instruits que votre Peuple n'est point heureux. Point heureux ! Ah ! Sire ! entre le bonheur et le malheur, il y a une situation soutenable et c'est celle où vous croyez votre Peuple ; mais celle qui existe et que je ne puis vous exprimer sans frémir, est l'état déplorable d'un tiers du Peuple, et du tiers le plus recommandable : les maçons, les hommes qui travaillent la terre, qui n'ont pour toute fortune que les travaux de leurs bras pour nourrir leurs femmes et leurs enfants. Depuis un mois que l'entrée de l'hiver s'est manifestée avec la plus grande rigueur, les travaux sont arrêtés, les malheureux ouvriers manquent d'ouvrage et de pain pour leurs enfants ; la plupart n'ayant pour asile que d'affreux greniers ; sans feu, sans secours de personne ; que deviennent-ils ? Des scélérats involontaires, et que la nature et la misère ont forcé au crime. Ce triste spectacle se représente à chaque instant du jour. Il est un autre genre de malheureux : ce sont les vieillards. Ah ! combien leur sort m'intéresse. Dans la belle saison ils s'occupent encore de quelques travaux qui les aident à traîner le reste d'une misérable vie ; mais dans l'hiver, dans les gelées, les glaçons de l'âge n'ont déjà que trop refroidi leur vigueur épuisée ; et n'ayant pas la force d'aller mendier leur pain, ils manquent des besoins les plus urgents de la vie. Ils s'enveloppent dans des haillons, sur leurs grabats, et on les trouve morts de faim et gelés de froidure.

Un des ces infortunés vieillards avait senti arriver son dernier moment, un reste de courage le force à quitter une espèce de taudis qu'on ne lui louait pas moins d'un écu par mois. Comme il n'avait pas de quoi payer, depuis quelques temps, l'affreux guichetier de ce cabinet, cent fois plus féroce que ceux des cachots, choisit le moment où ce vieillard malheureux était sorti pour aller se procurer un peu de nourriture ; il monte, il a la cruauté de lui crocheter la porte, et il eut la barbarie de lui dire, à son retour, « qu'il ne coucherait pas dans la maison qu'il ne l'eût payé ». Le malheureux vieillard n'avait trouvé aucun secours, et il était dix heures du soir. En vain, il sollicitait son hôte de lui donner l'hospitalité pour la nuit ; ce tigre eut l'affreux courage de lui refuser. Ce pauvre vieillard monta à la dérobée vers son cabinet ; et s'assit, sur le pas de la porte de son misérable taudis, où l'attendait sa fin cruelle. Minuit n'était pas sonné, qu'il n'était plus de ce monde. On ne voit que semblable événement dans Paris : le pain est cher, les travaux ne vont plus, et les malheureux manquent de tout. Il y a cependant de belles âmes qui font de bonnes actions en faveur de l'indigence ; mais c'est dans les mains étrangères qu'ils font passer leurs bienfaits. Leurs dons sont toujours mal distribués et ce ne sont presque jamais les vrais infortunés qui sont véritablement secourus dans Paris. Ah ! que ne peut-on fonder des maisons qui ne seraient ouvertes que dans l'hiver pour les ouvriers sans travail, les vieillards sans forces, les enfants sans appui.

O Reine ! ô juste Monarque ! veuille l'humanité souffrante que mon récit vous touche en faveur des infortunés dont je viens de vous tracer le déplorable sort ! La dette nationale éteinte, vous appuierez par votre bienfaisance cette belle institution ; toutes les âmes pures et généreuses enverront, à cette administration, des sommes immenses. On déchargera MM. les Curés du pénible travail de soulager les malheureux, ils auront plus de temps pour se livrer au culte de la religion qui s'affaiblit tous les jours (1).

Les malheureux qu'ils visiteraient iraient avec un billet de leur part pour se rendre dans ces maisons qui seraient tenues sainement et proprement, elles ne sauraient obérer l'Etat, elles en seraient au contraire la richesse, puisqu'elles seraient consacrées à conserver les citoyens. On devrait même donner dans ces établissements de quoi entretenir l'émulation, on y occuperait les ouvriers dans les saisons les plus rigoureuses, et ces maisons pourraient se charger de beaucoup d'entreprises. Les veuves des ouvriers qui perdent leurs maris subitement, trouveraient dans ces asiles un prompt secours pour elles et leurs enfants. Combien de fois n'a-t-on pas vu de ces infortunées qui perdent leurs soutiens dans un bâtiment, dans une carrière ou dans une fosse ; elles restent avec plusieurs enfants sans secours, et souvent elles sont enceintes quand on leur apporte leurs maris morts sur un brancard. Ce spectacle émeut quelques âmes le premier jour ; mais comme tout est affaire du moment à Paris, les infortunées veuves restent quelques temps après, sans secours, sans pain, quand leurs enfants en leur tendant les bras, leur en demandent à grands cris. Et dans les fortes gelées, ces enfants meurent en proie à des tourments affreux, qui ajoutent encore à ceux de leurs mères.

Ô Sire ! vous qui connaissez quelle est la tâche d'un bon Roi, donnez pour votre bienfaisance, l'exemple à tous les Potentats de la terre, de secourir leurs Peuples dans les moments de calamité ! Apprenez-leur encore à corriger les abus, et surtout à recouvrer l'amour de leurs sujets, quand ils l'ont perdu injustement, à régler leurs dépenses sur leurs revenus, à mettre quelques millions de côté pour

secourir les infortunés, dans les temps de crise funestes à la Patrie, comme maladie, épidémie, grêle, gelée, inondation, famine, pour parer les fléaux, dont la faible humanité n'est que trop souvent accablée, et à faire des exemples effrayants de ces agioteurs infâmes qui, sans l'ordre du gouvernement, et à son insu, dévastent le Royaume des blés et des farines souvent en faveur des ennemis de l'Etat.

Six mois dans un Château fort, où l'on met ordinairement ces ennemis du genre humain, peuvent-ils les corriger ?

C'est à la Reine, à qui je soumetts mes réflexions patriotiques, et à qui je les dédie ; sous sa protection elles auront l'effet que je dois attendre. C'est en vain qu'on voudrait m'effrayer qu'elle n'en recevra point l'hommage. Elles peuvent peut-être blesser sa dignité, mais non pas ses vertus. Simple particulière, et n'ayant aucune voie, qui puisse m'approcher de sa majesté : ah ! sans doute, le motif louable de cet écrit arrivera jusqu'à elle, et je ne désespère point de le voir imprimer avec son nom à la tête, qui prouvera combien elle aime les Français, et combien elle encourage ceux qui s'occupent du bien général.

Et vous, Sire, vous ne sauriez condamner les moyens utiles que cet écrit vous offre, et qui vous dira, jusqu'à la fin, ce que vous pensez vous-mêmes pour le bien de votre peuple ; vous aimez l'ordre et la sobriété, c'est donc à votre sagesse à se faire rendre compte tous les ans, par vos Ministres, de vos dépenses et de vos revenus, et, sous quelque prétexte que ce soit, ne pas permettre que les dépenses excèdent les revenus ; c'est avec cette conduite, cette sévérité, que vous maintiendrez la gloire de votre trône inébranlable, que les ronces et les épines n'ont que trop entouré ; mais bientôt, Sire, vos vertus les fouleront à vos pieds, et vous verrez naître à la place les lys et les roses. Il n'y a plus de barrière effroyable pour arriver jusqu'à vous ; les Citoyens ne sont plus gênés, plus observés, plus enfermés, pour dire la vérité ; et lorsque cette vérité est le fruit du bien, vous jetez un œil de bienveillance sur l'Ecrivain estimable, et les intègres Ministres, qui secondent vos desseins, n'emploient plus leur crédit pour nuire à personne.

Les calamités de la France ont affecté mon âme, l'ont pénétrée du noble projet de présenter des lumières qui ne sauraient nuire, et qui peuvent produire le bien de l'Etat. Elles peuvent faire reconnaître d'où part le mal, les inconvénients qui ont arrêté trop longtemps la France à se tirer du mauvais pas où elle est ; j'ose insister sur le premier moyen qui j'ai donné de la Caisse patriotique, conforme aux vœux de l'Auteur de *l'Etat libéré* avec qui je me suis rencontrée sur cet objet, ce dont je m'applaudis, puisque cette rencontre prouve que les véritables Français pensent tous de même ; j'ose assurer que ce moyen est le seul bon, le seul praticable et le seul qui ne déplaira à personne ; j'ose arrêter que l'esprit français renaîtra à l'ouverture de cette Caisse. Le Roi, l'Etat, les Parlements et le Peuple, doivent, dans cette circonstance, se réunir ensemble pour soutenir la gloire et son nom. Ah ! quel moyen est plus propre pour former cette union que cet impôt volontaire que je propose encore !

Voyez ce que viens de faire Quimper ; cette petite ville s'est immortalisée. Mais il faut convenir que les habitants en sont grands, généreux, enfin véritables Français. Ils offrent à leur Prince une somme que les grands, les riches et les pauvres, ont formée ensemble au profit de la dette nationale ; cette offre est faite comme de respectueux enfants qui viennent au secours de leur père, dont la fortune est obérée ; c'est précisément mon projet, ou celui de *l'Etat libéré*. Ah ! sans doute, toute la France imitera Quimper ; il n'y aura pas jusqu'aux hameaux qui n'apportent à cette caisse.

Les têtes mal organisées prétendent que l'égoïsme règne seul en France ; mais si cet égoïsme empêchait la perte du royaume, je dirais que cet esprit pourrait encore régner longtemps ; cependant comme chacun est intéressé à cette perte, cet esprit disparaîtra à l'ouverture de la Caisse patriotique.

Elle exterminera cet affreux égoïsme qui tient les Français dans l'inaction et dans un abandon d'idée épouvantable ; on verra aussitôt l'amour des Français et la gloire de son pays se ranimer pour sa Patrie. La richesse de l'Etat est la pierre fondamentale du bonheur du peuple. Le peuple me dira-t-on, est écrasé, comment donc pourrait-il relever l'Etat ? Aussi n'est-ce point l'intention du Monarque d'achever de l'accabler ; il n'assemble ses Etats-Généraux que pour le soulager. Mon impôt volontaire ne tend qu'à fléchir les riches ; ces souverains de la fortune à qui je représente les dangers de la nation, leurs dangers particuliers. Si le peuple désespéré se livrait au dernier excès, que deviendraient-ils eux-mêmes ? Ne serait-il pas plus beau et plus salutaire d'offrir à l'Etat des réserves immenses que les favoris de la fortune cachent dans le fond d'un coffre-fort ? Ajoutez à cet impôt ceux que le Roi a droit d'imposer sur toutes les entreprises et grâces accordées par Sa Majesté ; tout ce qui est grâces, entreprises, privilèges, appartient au Roi, et sans obérer son peuple, il peut faire les rétributions à son gré sur ces objets. Par exemple, sur l'article des Spectacles, où je vais me permettre des réflexions utiles et profondes.

Après avoir porté les yeux sur les établissements utiles des hommes dans mes rêveries patriotiques, je n'en dois pas moins blâmer l'excès, dans cet ouvrage : on a trop multiplié les Spectacles.

Il ne devrait y avoir à Paris que quatre Spectacles, savoir : deux Français, l'Opéra, les Italiens, et un Tréteau seulement pour le peuple. J'observerai cependant que dans cette circonstance il faut les laisser exister tous, et s'il était possible, les augmenter encore. On pourrait faire de leurs excès un profit, pour contribuer à libérer la dette nationale. Jamais le Spectacle n'a été plus couru qu'actuellement : on se prive des besoins nécessaires pour se procurer ce plaisir ; l'Etat est obéré, le peuple est écrasé ; excepté les Comédiens Français, les Italiens et les Directeurs des petits spectacles, tout est plongé dans la détresse.

Une actrice doit-elle avoir un état de maison et des voitures comme une Princesse de sang ? Un Comédien, une Seigneurie et un équipage de chasse ainsi qu'un Prince ? Ah ! sans doute Molière se serait bien gardé de se donner ce ridicule. Quoique je critique ceux de nos jours, je les crois trop sages et trop raisonnables, pour ne pas goûter la justice de mes observations.

Il y a des Comédiens dont la conduite régulière défie les personnes les plus respectables. Alors le préjugé ne tombe nullement sur eux, et j'ose croire que quand on s'emparerait de la moitié de leurs profits tous les ans, jusqu'à la liquidation de la dette nationale, ils n'en murmuraient point.

Les privilèges des Comédiens ne sont-ils pas des bienfaits du Roi ? S'il est le maître de réduire les pensions, n'est-il pas le maître de rendre les Spectacles au profit de l'Etat ?

Tous les Corps feront des offres au gouvernement, excepté ceux des Comédiens : il faut donc leur indiquer de rendre à César ce qui appartient à César. En mettant les Comédiens Français et Italiens au **taux** des acteurs de l'Opéra, seraient-ils bien à plaindre ? Quand les Directeurs des petits spectacles n'auront qu'une pension de six à sept mille francs, les voilà bien malades ? Quand le Monarque réduit la dépense, des Comédiens pourront-ils craindre de l'abaisser ?

Les Etats-Généraux assemblés jeteront leurs vastes lumières, sur tout ce qui pourra contribuer à acquitter les dettes de l'Etat. Pourront-ils s'empêcher de jeter les yeux sur les Spectacles et sur les profits immenses des Comédiens, sur l'utilité de la contribution qu'on a droit de leur imposer ? Le Public ne se plaindra point de cet impôt, il applaudira au contraire de grand cœur. On ira encore avec plus de plaisir au spectacle.

Je voudrais que les spectacles de province fussent imposés à cette même contribution, ainsi que ceux de la capitale. On a mis en régie les postes, les messageries, les diligences, les cuirs, l'amidon et on laisse jouir les Comédiens d'une fortune immense, tandis que le génie des Auteurs appartient essentiellement à la Nation, et peut contribuer à réparer ses pertes, car le produit des théâtres est immense, et le profit qu'on pourrait en prélever, sans faire tort aux acteurs, irait à plus de quatre millions par an, et je présume que ce profit irait aussi haut que celui des loteries.

Je suis loin cependant de prétendre de mériter seule l'attention du Gouvernement et de mes compatriotes, dans ces remarques patriotiques. Des hommes bien plus instruits que moi sur la politique des gouvernements peuvent en faire de plus utiles, mais j'en reviens à mes remarques.

Dans mes rêveries patriotiques, j'ai rencontré tant d'hommes oisifs dans les grandes villes qui ne font qu'entretenir la mollesse et les vices. Pourquoi ne point occuper cette quantité d'hommes aux terres incultes, puisqu'ils sont inutiles dans les capitales ? Que le gouvernement donne toutes les terres en friche du Royaume à des sociétés, ou à chaque particulier la portion qu'il pourra cultiver. C'est le meilleur moyen de sauver un tiers du peuple d'une foule de précipices qui se trouve sans cesse sous ses pas, et de débarrasser la société d'une quantité d'hommes inutiles dont la mollesse et la misère font des scélérats. La plupart de ces terres seraient consacrées à élever des bestiaux qui manquent depuis quelques années en France, et qui privent le malheureux d'un bouillon quand il en a besoin, tant la viande est devenue exorbitamment chère.

Mais le Roi bienfaisant, aidé de ses Etats-Généraux, réparera bientôt les maux qui ont affligé son Royaume. Oui, Peuple infortuné, les vertus de votre Monarque sont inépuisables, et les effets vous feront recouvrer votre joie naturelle, ce qui rendra son nom toujours cher à la France. A la tête de la Nation il nous promet « qu'il concertera les dispositions propres à consolider pour toujours l'ordre public, et la prospérité de l'Etat ».

- (1) L'événement qui vient d'arriver récemment, prouve que le fond d'une bonne religion et non du fanatisme, rend les hommes vertueux et leur fait connaître de vrais remords.

Personne n'ignore que M. le Comte de G. a été déshonoré par le Sieur de M., qu'il osa l'accuser de différents crimes, entr'autres de lui avoir escroqué une somme considérable. L'Accusateur eut la force et l'art terrible de mettre quelques vraisemblances dans ses accusations, et de convaincre les juges de la malversation de M. de G. Celui-ci tomba sous le poids de la calomnie, les faux témoins ne prévalurent pas pour peu à le faire condamner à un opprobre éternel. Ses biens furent confisqués et son personnel dégradé d'honneur et de titre. Le malheureux M. de G. errant dans le monde comme un second Œdipe, sans avoir commis de crime innocemment ni volontairement, traînait une misérable vie. Un nom si fameux à la France s'éteignait dans l'opprobre et l'infamie, quand un Dieu juste et protecteur des victimes se présenta tout vivant au pied du lit de mort de Mad. De M. Elle avoua à son confesseur d'être la complice de tous les forfaits de son époux contre M. le Comte de G. et lui ajouta : « qu'elle ne mourait point satisfaite, i elle n'avouait publiquement ses crimes pour rendre à M. de G. ce qui lui était dû. »

Le Confesseur n'eut garde d'empêcher un si noble projet, qui donnait un si grand exemple de bonne religion ; elle fit appeler un Notaire et son époux, et lui dit en présence de l'homme de loi et del'homme d'église : « Je vais, Monsieur, me séparer de vous et de la terre ; un génie malfaisant m'inspirât le désir coupable de vous seconder dans votre entreprise contre M. de G. Un Dieu vengeur m'inspire et m'ordonne aujourd'hui de dévoiler votre crime, et de rendre à l'innocent ce qui lui appartient ; j'ai fait appeler Monsieur (en regardant le Notaire) pour déposer entre ses mains l'aveu que je fais ; vous allez le signer ; donnez-moi cette preuve d'attachement, afin que ma conscience ne me poursuive pas au-delà du trépas, et que je puisse mourir en paix. »

Quel est l'époux barbare qui résistera à rendre à la vertu, à la religion, dans un moment aussi touchant, tout ce qu'il leur doit. M. de M. n'eut pas la force de démentir son épouse, et pénétré sans doute de ce terrible spectacle, de voir que l'homme à son dernier moment se détachait du préjugé de la vie, du fait qu'il met à cacher ses crimes et qui ne peut rougir de les avouer aux hommes, dont il sépare pour aller éternellement habiter auprès d'un Juge, à qui nul mortel ne peut en imposer, M. de M. avoua tout, et signa le testament de son épouse, qui mourut quelques heures après. M. le Comte de G. a été réhabilité, et M. de M. a été renvoyé du Corps dans lequel il servait depuis trente ans. Mais l'infortune de son adversaire justement attirée, et la réhabilitation de la justice lui rendra-t-il ses biens ? Pourront-ils effacer de son âme les maux qu'il a soufferts ?

.....

Ah ! sans doute ce nom deviendra plus fameux par la catastrophe même qui l'avait frappé. Ce fait est remarquable et je n'ai pas dû le négliger pour prouver que la bonne religion ramène toujours les hommes à leurs devoirs. Il y en a qui n'en ont aucune que celle de la nature, et qui n'en sont pas moins de forts honnêtes gens. Dieu ne l'établit pas sans doute pour les hommes qui sont naturellement bons ; mais comme ils sont composés de méchants un dogme devient indispensable ; chaque Nation s'est fait un culte différent et comme je l'exprime dans mes *Rêveries patriotiques* : qu'importe l'opinion des hommes pourvu que leurs opinions différentes s'adressent toutes à la fois au même Dieu.

C'est donc à tous les ministres de la religion à maintenir le sacré caractère de la loi de Dieu, à donner de bons exemples et à veiller sur les effets de la conservation de cette loi : toute autre administration leur doit être interdite.

Projet d'impôt étranger au Peuple, et propre à détruire l'excès de luxe et augmenter les finances du trésor, réservé à acquitter la dette nationale.

Le luxe : c'est un genre de mal qui ne se doit guérir que de lui-même, par exemple, les goûts exquis qui s'en vont écrasant, renversant tout ce qu'ils rencontrent sous leur passage. Un bon impôt sur ce luxe effréné : ah, combien l'humanité applaudirait celui-ci ! qu'importe au petit maître de payer vingt-cinq louis par an le plaisir de se casser le cou ou de se briser quelques membres ? Cet impôt n'arrêterait pas les goûts exquis, et si cela était, combien les pauvres piétons béniraient cette révolution humaine ; les cabriolets plus modestes, mais qui n'en sont pas moins pernicieux, ne paieraient que la moitié de ce droit.

Pour les voitures des petites maîtresses, encore un impôt qui ne leur ferait point de mal, elles n'en seraient pas moins triomphantes. Je voudrais que l'on mît, par exemple, un impôt utile sur les bijoux comme sur les modes qui se multiplient du matin au soir, et du soir au matin.

Un impôt encore aussi sage qu'utile, serait celui qu'on pourrait créer sur la servitude ; plus un maître aurait de valets, plus son impôt serait fort.

On devrait créer encore un impôt sur le nombre de chevaux, des voitures, des chiffres, des armoiries ; la voiture simple caractériserait l'homme qui ne pourrait s'en dispenser ; le chiffre, le luxe et les armoiries, l'orgueil, c'est ce qui doit payer davantage que le modeste et l'indispensable.

Un impôt qui est très visible et qu'on n'a pas encore aperçu, c'est celui qu'on pourrait mettre sur tous les jeux de Paris, comme Académies, Maisons particulières, Palais des Princes et des Seigneurs.

Si on voulait encore asseoir un impôt sur la peinture et la sculpture il ne serait pas si déplacé.

Le peuple ne se fait ni peindre, ni sculpter, ni décorer ses appartements. Un tel impôt ne peut nullement lui nuire, ainsi que tous ceux que je mets sous les yeux du Roi et de la Nation, et qui peuvent ensemble rapporter gros à l'Etat.

Sans notions de Géométrie et de Finances, j'ose garantir, par mon plan, la dette nationale acquittée avant cinq ans révolus, et l'effet fera reconnaître ce que j'avance ici. Peut-être serai-je assez heureuse pour voir l'accomplissement de mes souhaits ; tous mes impôts sont d'une nature à ne révolter personne, excepté les petites-maîtresses et les petits-maîtres ; mais leur fiel n'est pas meurtrier, et le Public applaudira à mes projets.

Que l'impôt volontaire soit à la tête de ceux que j'indique, et je devance mon époque d'au moins quatre années. Nous chanterons ensuite en chœur : Vive la France, vive son Roi et vive la Patrie.

Il est reconnu que le luxe, chez tous les Peuples et dans tous les temps, a entraîné la décadence des Etats, la force et le courage des hommes. La France nous offre aujourd'hui ce terrible exemple : quel moyen le Gouvernement pourra-t-il trouver pour arrêter ce luxe effréné ? Est-ce un Arrêt ? Est-ce un Edict ? Sont-ce les défenses du Parlement qui pourront produire cette sage révolution ? Non, ces moyens sont impraticables ; mais que le gouvernement, d'accord avec les Parlements, fassent sortir des impôts qui corrigent l'excès de luxe. Si ces impôts n'acquittent pas la dette nationale, le public deviendra plus modéré dans ses caprices déréglés, et les grands Seigneurs donneront sans doute les premiers cet exemple ; les suites prouveront combien ces impôts deviendraient salutaires. Les besoins de la France se sont multipliés depuis Henri IV ; le luxe en a créé une immensité d'inutiles ; les fortunes et les revenus se sont-ils augmentés ? Et les terres cultivées ont-elles rapporté au taux de toutes les dépenses ?

C'est ce qu'il faut réduire ; et ce n'est point à moi et à mon ignorance à montrer le tableau de cette comparaison. Je ne donne ici qu'une ébauche de mes idées ; c'est à la Nation assemblée de savoir si elles méritent d'être approfondies et si l'on peut faire de cette esquisse un portrait frappant du bien qui peut en résulter. J'ai fait un songe, et à quelques exceptions près je vais le raconter à la Nation. Ce songe, aussi bizarre qu'il soit, va lui montrer un cœur véritablement citoyen, et un esprit toujours occupé du bien général. Mon imagination pleine de tous ces projets en faveur de la France, m'a poursuivie jusque dans mon sommeil. Que les Français ne me jugent point sur un songe ; qu'ils ne pensent pas que je veuille les endormir par ce genre de composition ; mais les fictions que j'ai eues sont tellement frappantes et patriotiques, que je ne peux me dispenser de les rapporter à la fin de ces remarques.

Songe de l'auteur

C'est dans les bras de Morphée que j'ai cru me promener aux Tuileries ; il me semblait entendre une musique martiale ; tout le monde courait et tout à coup je me suis vu seule au milieu de ce vaste jardin. Le soleil terminait son cours, et la nuit commençait à étendre ses voiles. Craintive de mon naturel,

dans un lieu isolé, je me suis senti douée à l'instant d'un courage intrépide. Je me suis assise au pied d'un arbre, et il m'a paru que je m'endormais une seconde fois. Tout à coup, je me suis sentie réveillée par un spectacle ravissant ; les Tuileries étaient tout éclairées ; les objets qui se sont présentés à ma vue étaient des hommes d'une taille extraordinaire ; ils étaient vêtus uniformément, et ce costume, quoique simple, me paraissait noble comme celui du temps d'Henri IV, ils n'avaient point de chapeaux, mais des espèces de bonnets rouges carrés, d'où il sortait une quantité de lumières ; ils tenaient à une main un flambeau formidable, sur lequel ils s'appuyaient, l'autre main était libre ; et bien que leur marche fût imposante et grave, ils recevaient, avec plaisir, de cette main, tous les Mémoires et Manuscrits qu'on leur remettait. Ce genre de géant portait une figure affable et prévenante en leur faveur. Je me levai, et je suivis la foule ; j'admirais ce spectacle ; mais comme les femmes ne se contentent pas d'admirer, et que la curiosité démasque toujours leur sexe, je ne pus m'empêcher de demander qui étaient ces géants ? Les fous me riaient au nez, les sots me faisaient des questions assommantes. Enfin, ces graves personnages entrèrent dans le Palais des Tuileries, et les grilles se fermèrent. Quoi, m'écriai-je ne puis-je savoir quelle est cette auguste assemblée ? Comment, me répondit un sage, pouvez-vous méconnaître les Etats-Généraux ?

Eh, monsieur, lui dis-je, que signifient tous ces Manuscrits qu'on leur a présentés, et qu'ils ont reçus avec tant de grâce ?

Ce sont, me répondit-il, les idées de tout le monde, et ils n'ont garde de refuser celles de personne ; ils goûteront les bonnes, et rejetteront ce qui est inutile. Hélas ! m'écriai-je, pour la seconde ou troisième fois, et ma **Lettre au Peuple**, et mes **Remarques patriotiques** ! que deviendront-elles ? A ces mots, tout le Peuple m'entoura, et me témoigna, par des expressions naturelles et non choisies le regret qu'il avait, ainsi que moi, de n'avoir présenté ces deux Ecrits, où il est mention de leur misère et de leurs maux. Seuls Ecrits, malgré la quantité de productions, dans lesquels on s'occupe véritablement du Peuple. Mes regrets étaient inexprimables ; je m'en retournais triste et rêveuse ; lorsque le canon frappa tout à coup mon oreille. Une nouvelle cérémonie s'offre à mes yeux ; c'est le Régiment des Gardes-Français et Suisses, des Gardes-du-Corps et Gendarmes, tous montés sur de superbes coursiers ; mais sans armes, et n'ayant pour toute défense qu'une branche d'olivier. Au milieu de cette escorte j'aperçus un arbre touffu ; j'étais curieuse d'approcher de cet arbre, qui paraissait chargé immensément de fruits superbes. Un groupe de Peuple m'enveloppe et m'entraîne au pied du char qui portait cet arbre. O surprise admirable ! je vois mon Roi Louis XVI, en personne, qui me tend la main, et me prend gracieusement ma **Lettre au Peuple**. Je découvre à ses côtés, une femme voilée qui arrache son voile, et qui me tend de même la main. Cette nouvelle surprise répand dans mon âme une satisfaction pure et enchanteresse, en reconnaissant que c'était la Reine. Cette aimable candeur qui se répand sur son front auguste, son air affable et complaisant me déterminèrent à lui présenter mes **Remarques patriotiques**.

A peine a-t-elle jeté les yeux sur cet écrit, que je vois couler ses larmes. Elle se lève, elle secoue elle-même l'arbre, et tous les fruits tombent aussitôt dans les mains du peuple. Les fruits qui couvraient cet arbre cachaient la couronne du Roi qui était attachée au sommet et qui resta seule à découvert. Le peuple, dans une joie inexprimable des bienfaits et de la générosité de la Reine, se met à ses genoux. Le Roi prend la parole et dit au peuple en regardant sa couronne : « vous la voyez cette couronne, fille de l'ambition ; cet instrument du malheur des meilleurs Rois. Henri IV mon aïeul qu'on reconnut trop tard, et qu'on regretta si longtemps, lui doit son trépas ; mais en marchant sur ses nobles traces, je veux la conserver que pour vous défendre et pour vous rendre heureux. » Aussitôt j'entendis mille cris d'allégresse. Ce spectacle disparut devant les yeux, et je me retrouvai au pied de mon arbre, où il me sembla retrouver le sommeil ; il me parut même que je dormais depuis quelques jours.

Enfin je me réveillai toute endormie, et je cherchai à reprendre mon chemin ; je gagnai le Pont-Royal ; je vis tout le monde vêtu différemment. Les vêtements étaient devenus presque uniformes ; les jeunes gens n'étouffaient plus dans leurs gilets rétrécis, et dans leur espèce de caleçons ridicules, qui les rendaient droits comme une toise et plaisants comme des pantins. Tous ceux que je rencontrai avaient l'air aisé et honnête, surtout ils me paraissaient être très polis ; car ils ôtaient leurs chapeaux à toutes les femmes qu'ils rencontraient. Je prends la rue du Bac ; mais quelle est ma surprise et mon étonnement ; cette rue, quoique dans l'hiver et qu'il eût plu, était propre comme une cour bien entretenue ; j'avais tant de plaisir à la parcourir, que je fus jusqu'au bout, et partout la police était bien observée ; mais ce qui me surprit davantage, ce fut de ne plus rencontrer ni whisy, ni cabriolet, ni voiture, ni charrette à pierre, ni tombereau à boue ; cependant j'aperçus quelques voitures simples et modestes qui allaient d'un pas lent, et je remarquai aussi que ceux qui étaient dedans étaient vieux et infirmes. Je repris la rue de Sève, et je m'acheminai jusqu'à la Croix-Rouge, où je ne vis ni fiacre ni

brouette. J'arrive devant un hôtel que l'on bâtit ; mais ce genre de bâtisse me paraissait d'une solidité qui égalait sa beauté. Je m'arrête un instant devant cet hôtel, et je vois un homme d'un âge raisonnable qui corrigeait un petit jeune homme. Plusieurs maçons prirent sa défense, et le maître maçon à la fin se laissa fléchir. Quoi, se disait-il, ce bourreau, sans cesse me fera des siennes ; voilà trois fois qu'il me fait mettre à l'amende, et le gain de cette bâtisse ne suffirait point à payer ses sottises ; il sait qu'il est défendu par ordre du Roi et de sa Cour de Parlement, de faire marcher les charrettes à pierres et moellons dans l'été, passé cinq heures du matin, et sept heures dans l'hiver : nous sommes dans les jours longs, et le petit mauvais sujet s'obstine à faire charger les charretiers à sept heures sonnées. Eh bien ! cette loi, répond le petit garçon, n'a pas de bon sens, on ne peut pas toujours être à l'heure juste. Comment, petit effronté, reprit le maître-maçon en colère, tu voudrais changer les lois du Royaume qui sont aujourd'hui si traitables et si humaines ; ne te souvient-il plus d'avoir eu les jambes cassées par un maudit whisky ; ne te souvient-il plus que ton père a été écrasé par un tombereau de pierre ; ne te souvient-il plus des ces bagarres en plein midi de fiacres, de charrettes, de tombereaux, de voitures bourgeoises, de whisky et de cabriolets, et jusqu'aux brouettes qui se faisaient fracasser dans ces bagarres ; ne te souvient-il donc pas que les rues restaient quelques fois quatre d'heures d'horloge à se déboucher, et que tout dépérissait dans ces entraves effroyables, que les gens de pied étaient à chaque instant estropiés ou tués...

Actuellement depuis l'heureuse Assemblée de la Nation, on ne voit plus de ces funestes tumultes ; depuis deux heures du matin et jusqu'à cinq en été, et jusqu'à sept en hiver, les éboueurs ont ordre de nettoyer Paris, les charrettes de pierre et de moellons d'approvisionner la capitale aux mêmes heures. Toutes charrettes lourdes et pernicieuses sont proscrites passées ces heures-là. Les charrettes des blanchisseurs seulement ont le droit d'aller et venir à toutes heures, parce que cela n'arrive que deux fois par semaine ; d'ailleurs ces charrettes sont légères et attelées modestement. Ne voudrais-tu pas, ajouta-t-il, interrompre cet ordre admirable ; car depuis qu'on approvisionne Paris la nuit, il y a bien moins de malfaiteurs. Cette prudence humaine garde Paris plus qu'on le l'avait prévu dans le plan de cet arrangement. On n'avait fait que détruire les dangers du jour, et l'on a prévenu en même temps ceux de la nuit. D'ailleurs chaque voiture de charrois est éclairée et accompagnée de plusieurs soldats. A chaque barrière il y a des corps-de-gardes qui en fournissent tant qu'il en est besoin. Que veux-tu de plus admirable que ces loix sages et plus qu'humaines.

Je restai ébahie d'un semblable discours, et je reconnus tous les changements qui s'étaient fait pendant mon sommeil ; j'arrive enfin dans la rue des Boucheries. Cette rue infecte me parut totalement avoir changé de forme ; ce n'était plus ce sang dégoûtant des animaux qui coulait dans les ruisseaux, cette odeur méphitique qui empoisonnait les passants ; c'était une odeur suave et succulente. Tous les bouchers en étaient chassés, et c'était à la place de ces étaux qu'il se trouvait de fameux rôtisseries et d'excellents traiteurs ; le sieur Pothiez, dont le goût est exquis dans l'art des restaurateurs, était toujours à leur tête. On voyait à la place de ces mots « rue des boucheries » : *rue des friands*. Je demande en bas de la rue de Condé à un apothicaire assez plaisant d'où vient ce grand changement ; mais comme il parle toujours par monosyllabes, il ne me répondit pas aussi clairement que je l'aurai désiré. Je m'en allai en colère, en disant qu'il m'impatientait à l'excès ; mais le mauvais plaisant me répliqua, s'il ne me fallait pas encore quelques gouttes d'opium pour me rendormir et faire de nouveaux songes. A ces mots je me réveille et je reste anéantie ; tout à coup j'entends un bruit épouvantable dans la rue. Je me lève et je vois le grand jour. Je cours vite à ma croisée ; ô surprise moins flatteuse que celle de mes fictions ! c'est une bagarre effroyable dans ma rue, des tombereaux sont accrochés avec des fiacres, une bande de bœufs montant sur la roue des voitures, présentent leurs têtes énormes et meurtrières aux portières de ces tristes sapins, et font frémir ceux qui sont dedans. Des bandes de cochons et de moutons arrivent à grands pas ; et je reconnais que mon aimable songe n'est qu'une illusion trompeuse. Je l'ai sans doute étendu ; mais le fonds en est vrai ; et comme il n'est pas plus défendu de faire de mauvais songes que de mauvais livres, j'ai cru que je pouvais écrire celui-ci. Et si mes *Remarques*, de même que mon *Songe*, n'ont pas tout le sel et toute la profondeur dont ils seraient susceptibles ; du moins j'ai montré tout ce que je sens, et tout ce que je désire pour le bien de ma Patrie. Ce seul but doit m'obtenir non seulement l'indulgence des critiques sur une matière aussi épineuse que difficile à traiter, aussi abstraite que politique, aussi stérile qu'insipide par ce siècle frivole ; mais encore l'estime des belles âmes et de tous les bons citoyens. (décembre 1788)

1) Lettre au Peuple ou Projet d'une caisse patriotique par une citoyenne

A Vienne chez Madaran Libraire, 1788

2) Remarques patriotiques, par la citoyenne, auteur de la Lettre au peuple, 1788

De la Tribune à l'échafaud Olympe de Gouges, une héroïne révolutionnaire Rita Pinot

Femme de Lettres, et femme politique fortement engagée dans la Révolution française, Olympe de Gouges fut guillotinée le 3 novembre 1793 à Paris, loin de Montauban, où elle vit le jour en 1748. On dit qu'elle regarda la mort avec courage et dignité. Mais à qui, et à quoi, destina-t-elle ses dernières pensées, avant d'affronter le couperet ? Eut-elle alors la force de se remémorer sa célèbre phrase, « si une femme aie droit de monter à l'échafaud, elle a aussi le droit de monter à la tribune », et dont les termes, à cet instant inversés, apparaissaient comme la cruelle prémonition d'une mort annoncée ?

Rivalisant avec les plus grands tribuns de son temps, sa voix s'éleva pour défendre des idées audacieuses et en avance sur son temps, comme les droits des femmes et des enfants, abolir l'esclavage et la peine de mort, qui l'emportera le 13 brumaire de l'an II, accusée, entre autres chefs d'inculpation, d'être l'auteur de deux placards.

Parmi ses nombreux écrits figurent la Lettre au Peuple, et Remarques patriotiques, rédigés en 1788, dans un climat de réaction nobiliaire et de révolte pré-révolutionnaire. Elle développe dans la première son projet « d'impôt patriotique », qu'elle adresse au Peuple, et indirectement au Roi et aux Parlements. Dans la deuxième brochure, elle expose un programme de réformes sociales concrètes, remarquables par leur modernité.

Mais ce qui frappe d'abord c'est l'écriture d'Olympe de Gouges. Héritière des causes humanistes des philosophes des Lumières, et déployant comme eux une rigoureuse argumentation, elle utilise tous les procédés de l'art oratoire pour convaincre ses destinataires de l'urgente nécessité de « libérer les dettes de l'Etat » et éviter ainsi d'aggraver la situation de la France, car « le mal peut devenir irréparable ». Avec un style ardent, et une implacable rhétorique, elle interpelle, elle apostrophe, utilisant l'anaphore, maniant avec adresse les vocatifs, les métaphores et les allégories, alternant l'hyperbole et l'euphémisme, prenant des exemples simples, usant de l'artifice du songe, afin de retenir l'attention de ses lecteurs. Si elle s'en prend à tous ceux qu'elle juge responsables de ces « temps de calamité », si elle lance des imprécations à ceux qui « allument des flambeaux » (« Malheur à ceux dont l'affreux talent est de semer le poison et la discorde par leurs écrits ténébreux I »), et si elle met en garde « les riches impitoyables qui cachent leur argent », à qui elle prédit de craindre « le désespoir des malheureux et des révoltés car c'est toujours sur les riches qu'ils portent leur fureur, sans distinguer les bons d'avec les mauvais », elle s'interdit l'invective et l'injure. Par respect, elle ne nomme jamais ses ennemis, réservant ses diatribes cinglantes pour d'autres occasions. Et par probité intellectuelle, car elle veut être « une femme juste et sensible », elle reconnaît s'être parfois trompée et « avoir loué ceux qui ne le méritaient pas, enthousiasmée par des apparences les plus recommandables ».

Malgré ce don de plume incontestable, elle considère qu'elle écrit mal, que son style est « peu correct et plus naïf qu'éloquent » et affirme que quand bien même elle posséderait l'art d'écrire de Voltaire, elle le négligerait « pour montrer la vérité, pour parler au cœur ».

Car dans ces deux brochures ce n'est pas la femme de Lettres qui s'exprime, c'est la femme politique qui s'expose courageusement, avec sincérité, pragmatisme, et discernement.

Elle propose une solution « patriotique » pour régler le problème de la Dette¹. Appelant à un patriotisme « citoyen »²

fondé sur une certaine idée de la nation (qui jusqu'en 1789 a pu être une province, la France de l'Ancien Régime étant un « agrégat de nations »), elle suggère de créer « un impôt volontaire », où chacun apporterait selon ses moyens et participerait ainsi au « Bien de la Nation ». Cet impôt volontaire qui « ne tend qu'à fléchir les riches », devra uniquement servir à éponger la Dette, le Roi ne pouvant puiser dans cette caisse pour d'autres dépenses, en particulier personnelles. Avec affection, mais également sans complaisance, elle rappelle habilement au Roi ses devoirs, dont le premier est de « veiller au bonheur de ses sujets ». Et partant du principe que « de la richesse de l'Etat dépend le bonheur du Peuple », elle n'hésite pas à dresser la liste des dépenses inutiles, en premier lieu celles de l'École de chant et celles de la Reine, qui creusent largement le gouffre des Finances.

Si, pour l'instant³, Olympe de Gouges ne remet pas en question le principe de la Monarchie, avec «

¹ La Dette a été multipliée par trois en 15 ans. En février 1787 Calonne tente une réforme fiscale qui échoue.

² Face à ce patriotisme « citoyen », il existe un patriotisme nobiliaire d'essence différente.

³ Elle rejoint les Girondins en 1792, devient républicaine mais s'oppose à l'exécution de Louis XVI.

l'impôt volontaire» elle souhaite néanmoins établir un contrat bien précis entre le Roi et ses sujets, qui pourront, en toute légitimité, lui rappeler ses responsabilités, et à qui il devra rendre des comptes. Il devra aussi se réunir avec les Parlements et le Peuple. Et elle somme le Parti le plus puissant, ainsi que le Roi, « d'entendre ou recevoir avec plaisir les avis du parti le plus faible ». Il s'agit bien de principes démocratiques qu'Olympe de Gouges insinue à la veille de la Révolution : « quand un gouvernement est plus humain que politique il écoute et reçoit avec plaisir l'avis de chacun ». La supériorité doit donc se taire pour faire place à la raison, et prendre en compte tous les avis : face à la sphère du Pouvoir, elle introduit l'idée moderne d'un espace public, lieu d'expression publique, où les individus pourront intervenir sur l'exercice du pouvoir. On voit là se dessiner un nouveau paradigme politique où le pouvoir serait fondé sur une communication non contrainte, c'est à dire sur une démocratie participative, et où la voix des plus faibles, celle des minorités, serait écoutée, et respectée.

Dans ses **Remarques patriotiques**, considérant que « les moyens les plus simples ont produit les plus grands effets », et que « combien de fois les Etats se sont perdus faute de prévenir les grands événements » elle fait une série de propositions afin d'améliorer le sort des plus vulnérables et la vie quotidienne créer des refuges pour les veuves, changer les horaires de la circulation des charrettes lourdes pour limiter les accidents, améliorer l'éclairage, ce qui dissuadera le brigandage, occuper les hommes « oisifs » des villes pour travailler les friches et ainsi augmenter les têtes de bestiaux pour produire davantage de viande, si rare pour le Peuple. Et quand elle annonce « Que le Royaume donne toutes les terres en friche à des sociétés ou à chaque particulier, la portion qu'il pourra travailler », elle demande de soustraire la richesse foncière à la hiérarchie terrienne et aux « fiefs », pour la confier à celui qui la travaillera. En pleine révolte aristocratique elle ose donc monter à la tribune pour ébranler l'un des soubassements de l'Ancien Régime et les oligarchies seigneuriales.

Elle réclame la terre pour celui qui la travaillera. La voix d'Olympe de Gouges entre ainsi en résonance avec tous les mouvements révolutionnaires qui, au XXe.s, lutteront pour la Réforme Agraire et, de ce fait, pour l'émancipation des peuples et des individus.

Conjointement à ce programme de réformes, elle s'attaque aux « agioteurs infâmes qui pillent le Royaume des blés et des farines », aux privilèges des comédiens qui jouissent « d'une fortune immense » et à l'excès de luxe, « qui a toujours entraîné la décadence des Etats, la force et le courage des hommes », qu'elle souhaite « détruire ». Elle avance, qu'avec les sommes prélevées sur la fortune des acteurs, et les impôts sur les cabriolets, les bijoux, le nombre de chevaux et de domestiques, les peintures et sculptures qui ornent les palais des Princes, le pays pourrait acquitter la dette nationale avant cinq ans, et évalue à plus de 4 millions par an les gains que le Trésor devrait récupérer sur la richesse des comédiens. Elle ose ainsi repenser tout un système fiscal fondé sur les privilèges, les bienfaits, et les profits. Non sans audace, elle prône des mesures radicales à l'encontre des puissants qui se vautrent dans le luxe tandis que le Peuple manque de pain, dont le prix a triplé en 1788. Ce n'est, ni plus ni moins, un impôt sur la grande fortune qu'elle souhaite faire appliquer. Ceci ne manquera pas de nous interpeller au moment où spéculation éhontée et paupérisation programmée apparaissent plus que jamais étroitement liées.

Si ses deux textes sont traversés par « l'affliction » qu'elle éprouve « face à l'humanité souffrante », à aucun moment elle n'encourage le Peuple à entrer dans la spirale de la violence. Redoutant un embrasement des foules, et pressentant des maux plus terribles que la disette, elle les incite à la prudence car « les batailles sanglantes succèdent toujours à la joie effrénée des séditions » l'autorité provoquant ensuite « une boucherie effroyable ». Craignant la répression inéluctable que le Pouvoir exercera face au déchaînement des masses, Olympe de Gouges mesure la responsabilité de tous ceux qui, par le poids de leurs discours, peuvent orienter et induire des conduites collectives impulsives, et condamne ceux qui encouragent le recours à la violence : « craignez d'allumer les flambeaux de la guerre, et de périr les premiers dans une infâme boucherie ». Par haine des effusions de sang, elle nous livre dès 1788 des réflexions lucides, et visionnaires, sur les origines des toutes les révolutions (un pouvoir coercitif et répressif, allié à une gestion désastreuse des affaires publiques), et sur leur issue (une perversion des idées révolutionnaires qui réactive l'oppression). En 1793, face à la montée de la dictature Montagnarde, elle s'en prend vivement à ceux qu'elle tient pour responsables des atrocités des 2 et 3 septembre 1792. Bravant ouvertement Robespierre, elle dénoncera tous ceux qui veulent imposer la vertu par la terreur « Le sang, même des coupables, versé avec profusion et cruauté, souille éternellement les Révolutions ». Cette audace ne fera que précipiter sa chute, précédant de peu celle de ses propres bourreaux.

Le destin de cette héroïne suppliciée nous rappelle que l'Histoire est un déroulement incessant de forces antagonistes où la puissance de la négativité menace toujours de l'emporter. Exhumer la voix

d'Olympe de Gouges, et penser ses derniers instants, nous invite à réfléchir sur le malheur historique, et aux moyens que les hommes devront inventer pour parvenir à le conjurer.

Rita PINOT

J'ai fait un songe, dit-elle **Geneviève André-Acquier**

Voilà que l'on ne parle plus d'Olympe de Gouges comme l'auteur seulement de la fameuse Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, dont les féministes anglaises, et longtemps après françaises, se sont fait un drapeau. Maudite ou ignorée des historiens du XIXe siècle, elle a été ensuite utilisée à des combats certes justes mais réducteurs. Les écrits d'Olympe de Gouges en réalité touchent tous les problèmes de la vie en société jusqu'à leurs conséquences dans la vie intime. Toute une œuvre donc à découvrir, théâtrale, romanesque, philosophique et politique. La seule façon de lui rendre justice.

La lire..., au risque bien sûr de voir tomber bon nombre de préjugés. L'historien a là une matière toute vibrante d'événements, de propositions, de possibles pour l'avenir parmi lesquels il jugera ce que l'histoire a retenu. Le lecteur d'aujourd'hui que la chose publique intéresse sera surpris de la modernité de ses options. L'écrivain moderne (deux romancières au moins jusqu'à présent) verra dans son parcours personnel un sujet magnifique jeune occitane sans connaissances, arrivée à vingt ans à Paris, emportée dans le tourbillon des beaux salons où elle se fait une culture, une pensée, se donne une voix, si singulière et forte qu'elle en paraît bientôt dangereuse, jusqu'à mériter la guillotine !... quel destin

On se demande ce que, dans ces années-là, auraient fait nos grands philosophes, Voltaire et Rousseau, dont les révolutionnaires s'inspiraient... Ils étaient morts avant les événements. On les admirait, mais restait à rapporter leurs conceptions à la réalité... Olympe constate : « Tant de lumière et de savoir n'ont pas produit le bien qu'ils ont coûté. » L'observation, la solution concrète lui inspirent une autre démarche, que sous la pression des événements elle se sent le devoir d'exprimer au plus vite, au plus près du public, sous forme de brochure, d'affiche, d'article de presse.

Les textes qui suivent, ***Lettre au peuple, Remarques patriotiques, Projet d'impôt étranger au peuple et J'ai fait un songe*** précèdent d'un an l'éclatement du système monarchique français. La noblesse se dissipe. Le peuple gronde. Olympe s'inquiète, elle pressent le déferlement de colère, destine ses messages à l'opinion publique, faisant appel à l'esprit de la nation, à la justice. Elle voit. Elle voit les problèmes et pense solutions. La dette publique, le divertissement frénétique de la population, le luxe ostentatoire des uns, le chômage et les conditions misérables des autres..., elle voit, elle alerte, propose, analyse, dissuade, incite sans jamais céder à l'idéologie partisane. Elle joue de l'argument, procède de bon sens, sait toucher de compassion qu'elle sait inspirer en faveur des démunis, mais aussi par la menace qu'elle voit peser sur chacun dans un avenir proche. Avec habileté —feinte modestie ?- et pertinence, elle identifie les responsabilités de chacun, dont celle des écrivains, et au premier chef la sienne propre. Non qu'elle prétende avoir la vérité, mais au moins le devoir d'inciter à la compréhension de chacun pour le bien de tous.

Quand l'esprit de 89 a cessé de souffler, il n'était plus temps de proposer, mais de protester. Viennent alors les pamphlets. Au loin les rêves. Le couteau est affûté. Olympe s'avance bravement...

Geneviève André-Acquier

De l'expérience personnelle à la réflexion générale

Jean-Paul Damaggio

Dans les locaux de la BCP (on dit à présent la Médiathèque départementale), 7 avenue du 10^{ème} Dragon — je crois me souvenir que c'était un mercredi après-midi⁴ — j'ai entendu pour la première fois une présentation globale d'Olympe de Gouges grâce à Olivier Blanc, invité ce jour-là par Madame Hillemeyer suite à son livre sur la Montalbanaise. Quel choc ! Débutant alors une recherche sur Mary-Lafon je me suis précipité sur l'article de journal que ce dernier avait consacré à sa compatriote. Mary-Lafon⁵ avait retenu comme titre : **La Ninon de Montauban**.

Ensuite, m'étant moi-même plongé dans l'étude de la *Révolution française dans le montalbanais*⁶, j'ai étudié le cas de Poncet-Delpech, le député qui fut un des informateurs privilégiés d'Olympe à Versailles au début des Etats Généraux pendant l'effervescence autour des projets de déclaration des droits de l'homme. Christine Fauré qui a merveilleusement mis en lumière ce débat⁷ n'avait pas eu en main un des projets, celui justement rédigé par Poncet-Delpech, publié chez Vincent Teulières à Montauban en 1789. Est-ce autour de ce débat, que naît chez Olympe l'idée de proposer sa déclaration des droits de la femme ?

Je ne pouvais dans mon étude croiser Olympe qui n'était pas alors à Montauban, cependant dans le cadre d'un livre sur les sans-culottes, je me suis penché sur une question concrète touchant les femmes : l'application de la loi sur le divorce.

Le 6 mars 1887, **Le Républicain** publiait Montauban, un article de **Gynophile** demandant qu'une rue porte le nom d'Olympe. Le travail de l'érudit Edouard Forestié fera aussi connaître la vie de cette femme puis Daniel Bourchenin dans un discours en 1929 sur les femmes du Tarn-et-Garonne n'oubliera pas d'en faire l'éloge.

Avec le bicentenaire de la mort d'Olympe j'ai découvert l'effort fait pour présenter ses combats et en particulier ceux de F-M Castan et Betty Daël, avec qui j'avais travaillé au Festival d'Occitanie de 1972 à 1986, festival qui en 1976, mentionne, à la fin de la pièce « Les Drapiers Jacobins » d'André Benedetto, la mort d'Olympe de Gouges guillotinée à Paris. Pour symboliser ce moment dramatique, la tête est comme un ballon avec lequel on joue⁸. F-M Castan était bien sûr présent à la rencontre avec Olivier Blanc qui apportait beaucoup d'eau à son moulin.

A partir de 2001, la nouvelle municipalité décide d'honorer Olympe, baptisant à juste titre le théâtre, Olympe de Gouges (auparavant c'est un collègue qui fut baptisé de son nom) et organisant une action constante, de laquelle je retiens l'invitation de Madame Cutrufelli, une Italienne qui, à son tour, a publié un roman sur Olympe.

Depuis 2007, devenu éditeur, après une étude et une édition autour d'une féministe morte à Bordeaux, Flora Tristan⁹, j'ai entrepris une étude des textes d'Olympe dans le but de cette petite publication.

Les deux textes politiques de 1788 que vous avez pu lire et qui resteront une référence fréquente dans les écrits ultérieurs d'Olympe, m'incitent à pointer du doigt la façon dont Olympe utilise ses expériences personnelles pour présenter ses idées générales. La vie d'Olympe ayant été un « roman », elle est plus facilement entrée en littérature qu'en histoire. Pour mesurer le chemin qu'elle balise, afin d'aller d'elle aux autres, on peut pointer sa façon d'utiliser sa nature de femme comme justification à ses propositions de grandes réformes politiques. Son *Songe* est très significatif d'une des conséquences : si révolution il doit y avoir, elle se fera dans le QUOTIDIEN ! Or pour d'autres, le « quotidien » arrive bien après les mesures de politique générale. La déclaration des droits précéda la réalisation des droits !

⁴ La collection des archives départementales de la revue Ricochet (R95) ne donne pas la date.

⁵ Mary-Lafon, *Quels combats ? !*, format A4, 100 pages, auto-édition.

⁶ 1789, la Révolution dans le montalbanais, Portaits et événements, Editions Midia, 124 pages, 1989.

⁷ Les déclarations des droits de l'homme de 1789, Textes réunis et présentés par Christine Fauré, Payot, 1988.

⁸ André Benedetto, *Théâtre 1*, P.J. Oswald, 1976

⁹ Flora Tristan, *derniers instants*, 2008, Editions La Brochure,

Comme chez Flora Tristan, en des formes différentes, la vie personnelle devient vie publique par nécessité vitale. En tant que femmes, comment accéder en leur époque, au statut d'autonomie de la personne ? Comment vivre sans rester aux ordres d'un homme ? Pour les hommes, « gagner sa vie » était alors tout aussi impératif que pour les femmes « subir sa vie ». Olympe, se voulant indépendante, se donne les moyens d'une vie sociale, quand pour les hommes, leur vie sociale, est la garantie de pouvoir mettre à part leur vie personnelle. Les deux premiers textes politiques d'Olympe, en plus de nous montrer la rapidité de son évolution, me semblent comme la percée d'une plante qui au printemps sort des promesses de la graine. Qu'il lui faille, le tuteur du roi pour tenir debout ne me paraît pas surprenant. Flora Tristan pourra franchir une autre étape.

Conséquence pratique que l'on peut lire dans les deux textes d'Olympe : tous les clivages habituels volent en éclat sauf un ! Elle ne peut en effet séparer le couple royal de la bonté personnifiée. Sur ce point, elle reste sous l'effet de l'idéologie dominante très partagée, dont il faut mesurer l'importance, pour comprendre ensuite la stupéfaction des Français (et celle d'Olympe) apprenant la fuite du roi arrêtée par accident à Varennes !

Nous touchons là « au roi de droit divin » aussi j'ai ajouté en « document » le texte écrit lui aussi en 1788 sur le sujet par Jean-Georges Lefranc de Pompignan¹⁰. Jean-Georges est beaucoup moins connu que son frère Jean-Jacques père supposé d'Olympe. Il suffit de lire la liste de ses ouvrages à la Bibliothèque de Montauban pour comprendre qu'en 1788 il était tout autant oublié dans sa ville que l'est Olympe. Quand Vincent Teulière éditait ses livres autour des années 1750, alors il est facile de lire Jean-Georges, mais quand il est devenu archevêque de Vienne, qu'il a continué d'écrire et de mener son combat jusqu'à occuper la place de président de l'Assemblée nationale en 1789 (juste avant son décès en 1790), on ne peut plus mesurer l'impact du personnage¹¹. Au dernier moment, j'ai enfin découvert un autre écrit de Jean-Georges qui permet d'éclairer bien des points sur l'évolution des esprits en 1789.

Il est évident que le lien entre Jean-Georges et Olympe est resté très fort. Ensemble ou séparément, ils nous incitent à revoir le rapport entre la philosophie des Lumières et la Révolution française, ainsi que les rapports au sein même de la dite philosophie.

Olympe se situe en conséquence au carrefour de multiples réalités, de multiples influences et de multiples prises de parti. Socialement, elle est du peuple tout en étant de la cour, philosophiquement, elle est des Lumières tout en étant de l'ordre établi, politiquement elle est de la Révolution tout en étant du roi. A lire ses deux textes, j'y ai puisé la conviction que la révolution n'est pas terminée, ni la révolution pensée ni la révolution réelle. 11-1-2009

¹⁰ J-G Lefranc de Pompignan (1715-1790) voir documents.

¹¹ On trouve, *L'Instruction pastorale* de 1751, *Dévotions réconciliées avec l'esprit* de 1754 et 1755, *Questions diverses sur l'incrédulité*, 1753.

Documents

Voici deux documents de Jean-Georges Lefranc de Pompignan. Ecclésiastique et écrivain français né à Montauban le 22 février 1715, décédé à Paris le 29 décembre 1790. Frère de Jean-Jacques beaucoup plus connu que lui. Evêque du Puy en 1743, archevêque de Vienne (Dauphiné) en 1774, il prit violemment position contre les idées des philosophes, en particulier Voltaire, dans ses Questions sur l'incrédulité (1753-1757). Député du clergé aux Etats généraux en 1789, il fut cependant un des premiers de son ordre à se réunir au Tiers Etat. Président de l'Assemblée nationale, Ministre de la Feuille des bénéfices après la nuit du 4 août 1789, il prit position contre la Constitution civile du clergé.

Le premier document est un extrait d'une brochure qui provient des archives départementales du Tarn-et-Garonne, Fonds Forestié n°457 édité par l'imprimerie veuve Herissant rue Neuve Notre-Dame. On y vérifie l'intérêt de l'archevêque pour la crise financière qu'il juge important de résoudre avant toute autre réforme. Le texte date de 1789 juste après les événements de juillet. En proposant une taxe proportionnelle l'archevêque démontre son côté social. Cette brochure est une dénonciation claire et nette de l'Aristocratie.

Le deuxième provient de la bibliothèque numérique Gallica. Elle est reprise en entier pour témoigner d'une époque. Une défense du caractère divin du pouvoir du roi ne l'empêcha donc pas de participer à la révolution.

Le coup de grâce ou la France sauvée
Par le seul moyen qui soit au pouvoir des hommes
avec la taxe que chaque état doit payer

(extraits : comprendre état par rapport aux trois états, noblesse, clergé, tiers-état))

« M. Necker vient de donner le Plan d'imposer chaque Citoyen à une contribution volontaire du quart de son revenu.

Quoique cette idée, vue en général, soit bonne, et qu'elle ne puisse être mise à exécution, sans entraîner de grands inconvénients ; néanmoins, que l'Assemblée nationale en profite, pour porter un décret juste, et surtout nécessaire, qui soulage l'Etat, sans accabler la partie souffrante ou la moins riche du royaume.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra aisément qu'il est impossible que chaque Citoyen soit indistinctement classé à un quart de son revenu, parce qu'il en est par milliers dont les revenus sont trop modiques pour pouvoir supporter cette taxe. Ainsi combinée, elle ne serait qu'un jeu pour le millionnaire, qui s'apercevrait à peine d'une quart de diminution sur son revenu ; tandis que cette même taxe deviendrait un poids énorme pour le citoyen qui, n'ayant pas ce quart de superflu, s'imposerait néanmoins à lui-même l'honorable obligation d'en supporter généreusement le sacrifice. Celui dont les riches possessions seraient arrosées par les eaux d'un grand fleuve, ne sentirait aucune privation, si on lui enlevait le quart de ces eaux ; mais si on enlevait à un Agriculteur, dont les modestes prairies seraient arrosées par un petit ruisseau, le quart des eaux qui les féconde, ne serait-ce pas condamner les terres à la sécheresse, et le priver de plus de la moitié de son nécessaire ? L'inégalité des fortunes prescrit la répartition proportionnelle du subside. Vous devez adopter un moyen, par lequel l'opulence, la simple aisance, la médiocrité même puissent contribuer chacun selon leurs forces. Si vous demandez le quart de son revenu à celui qui n'a tout juste que de quoi vivre, et que le riche et le richissime ne paient également que le quart de leurs revenus, la contribution sera trop faible pour ceux-ci, et ruineuse pour l'autre. Il y aurait disproportion, par conséquent injustice.

D'ailleurs une considération qui paraît aussi frappante qu'elle est naturelle c'est celle-ci : exceptez un petit nombre de riche, dont les biens se sont accrus peu-à-peu par une sage administration, tous les autres ne doivent leur immenses revenus qu'à l'avarice, à la faveur, à l'usurpation, à l'usure ou aux exactions. N'est-ce pas un vrai service à leur rendre, lorsque le Royaume qui les a enrichis est dans la pénurie, de leur fournir l'occasion d'effacer de la mémoire des hommes l'affligeante idée de leurs duretés et de leurs injustices, ainsi que celle de la cupidité de leurs ancêtres ? Ils seront encore bien heureux de pouvoir ainsi se purger, en acquérant un espèce de titre à la reconnaissance immortelle de la Patrie.»

Jean-Georges Lefranc de Pompignan

Vienne le 15 juillet 1788

Je joins ici, Messieurs, copie d'une lettre qui m'a été écrite par le principal ministre du Roi. Vous y verrez les intentions de Sa Majesté. Vous les expliquerez dans les occasions favorables, et en esprit de paix, à ceux de vos paroissiens qui pourraient avoir besoin de pareils éclaircissements. Ce devoir vous regarde comme sujets fidèles et comme pasteurs.

Sous ces deux titres réunis, vous avez, comme moi, un autre devoir à remplir ; celui d'enseigner hautement l'obéissance due à la puissance royale, et d'en puiser les motifs, non pas seulement dans une politique, ou une morale purement humaine, mais dans le fond même du christianisme.

Qui ne connaît cette admirable sentence de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* ? C'est après avoir montré l'image et la devise de César sur la monnaie publique, qu'il prononça cet oracle. Mais à qui l'adressa-t-il ? Au peuple Juif, plus jaloux de ses prérogatives qu'aucun autre peuple ne le fut jamais, irrité contre la domination étrangère dont il avait été contraint de subir le joug.

Les Apôtres du Fils de Dieu, pleins de son esprit, ont prêché la même doctrine aux Gentils convertis. Il semble que venant attaquer l'idolâtrie jusque dans les palais des Empereurs, ils avaient voulu d'abord convaincre l'univers entier, que leur religion n'était pas moins amie de la puissance souveraine, qu'ennemie des vices et des erreurs.

Que tout homme, disait Saint-Paul, soit soumis aux puissances supérieures, car c'est Dieu qui les a établies. Quiconque résiste à la puissance, résiste donc à l'ordre de Dieu ; et ceux qui y résistent, s'attirent eux-mêmes leur condamnation... Le prince est le ministre de Dieu, redoutable, seulement, à qui fait le mal, car ce n'est pas sans raison qu'il porte le glaive... C'est donc pour vous, continuait l'Apôtre, une nécessité de lui être soumis, non seulement parce que vous auriez à craindre sa colère, mais encore parce que votre conscience vous y oblige. Sur quoi M. Bossuet a fait cette belle réflexion, que Dieu a tellement honoré les rois, qu'il a placé leur trône où lui-même a le sien, c'est-à-dire dans notre conscience.

Saint Pierre n'en a pas cherché ailleurs la base ni l'appui. *Soyez soumis* disait-il, *en vue de Dieu..., au Roi, comme étant le Souverain, aux Gouverneurs et aux Chefs, comme envoyés de lui, pour punir les malfaiteurs et pour traiter favorablement ceux qui font le bien.*

Ainsi, l'obéissance que nous devons au Roi, ne se termine pas à sa personne, toute auguste qu'elle est ; elle remonte à Dieu, par lequel il règne.

C'est un intérêt légitime et bien entendu, que de tenir à son autorité ; c'est une crainte juste, que celle d'encourir son indignation et de lasser sa clémence. Mais ces motifs, à peine dignes d'une vertu inspirée par la raison, sont trop au-dessus du christianisme. Nous en avons de plus nobles et de plus purs dans la soumission à la volonté de Dieu, qui nous commande d'obéir au maître que nous avons sur la terre, ***quia fic est coluntas dei*** ; dans l'amour et l'observation d'un ordre, dont il est l'auteur ; dans le respect de Sa Majesté Suprême, représentée, suivant l'expression des Pères, par *La Seconde Majesté* des Rois ; dans la crainte d'offenser par le crime de désobéissance, non plus un homme, *qui n'a de puissance que sur son corps, et n'en a aucune sur nos âmes, mais celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans les tourments de l'enfer* ; enfin dans l'espérance que Dieu récompensera éternellement dans le Ciel une obéissance, érigée en acte religieux, et sanctifiée par les vues de la foi.

Cette crainte et salutaire doctrine avait fait une impression profonde sur les Chrétiens des trois premiers siècles. Ces hommes déjà répandus partout, qui n'abandonnaient aux paysans que les théâtres et les temples des faux dieux, qui par leur retraite seule aurait fait un désert de l'Empire Romain, qui combattaient dans les armées avec un courage invincible ; ces mêmes hommes aimaient mieux se laisser égorger, que de renoncer à la confession de leur foi, ou de résister par la force à la puissance des Empereurs. Ils scellaient tout à la fois et leur sang, et la vérité de l'Évangile, et les droits inviolables de l'autorité Souveraine.

A Dieu ne plaise que nous supposions notre obéissance mise aujourd'hui à d'aussi dures épreuves. Cette supposition ne serait pas moins fautive qu'injurieuse à la justice et à la bonté du roi. Vous connaissez, vous avez entre vos mains de quoi faire connaître les intentions de Sa Majesté, opposées à toute ombre d'oppression, autant que l'ombre l'est aux ténèbres. Combien de preuves éclatantes n'en avons-nous pas d'ailleurs ? C'est précisément par cette raison que *l'exemple* des premiers chrétiens, et beaucoup d'autres qu'on pourrait y ajouter dans des siècles postérieurs, sont d'un plus grand poids pour nous. Ils nous montrent, dans des circonstances où nous ne sommes pas, le fondement immobile de notre obéissance envers le Souverain, l'étendue que lui donne la loi de Dieu, l'insuffisance et la

nullité des prétextes allégués pour s'en dispenser. Ils forcent l'esprit de mécontentement et de murmure jusque dans les derniers retranchements.

Nous savons, il est vrai, qu'on a paru quelquefois, oublier dans des états chrétiens, les maximes de l'évangile et la conduite uniforme des six premiers siècles du Christianisme, sur ce devoir important. Mais ce n'ont été là que des éblouissements passagers, au milieu desquels la saine Doctrine s'est constamment maintenue. Ce sont des taches dont la postérité a rougi, et qu'elle a effacées. L'Eglise ne s'est jamais départie, dans ses actes généraux, dans ses mouvements authentiques, du principe enseigné par les livres saints, que Dieu a conféré aux rois la puissance qu'ils exercent, et qu'elle ne relève que de lui.

Telle est en particulier la Doctrine de l'Eglise Gallicane. Elle s'en est fait un rempart contre des prétentions, qui accordaient à l'Eglise et au Saint Siège, un pouvoir, au moins indirect, sur le temporel des Rois. Le Clergé de France n'a eu besoin, pour repousser ces odieuses prétentions, que de rappeler l'origine céleste de la puissance Royale. Mais il a foudroyé du même coup l'erreur, qui met le Peuple et la Nation à la place d'une puissance Ecclésiastique. Dès qu'il est décidé que nos Rois tiennent leur Couronne de Dieu et de Dieu seul, il n'est pas plus permis de la faire dépendre du consentement National, que de lui imposer toute autre forme de dépendance humaine. Je pourrais vous citer les Arrêts de nos Parlements qui ont condamné au feu des écrits, où l'on soutenait que la puissance Souveraine n'est, dans la famille de nos Rois, qu'un dépôt, dont la propriété est toujours restée à la Nation, et qu'elle a droit de le reprendre. Doctrine séditeuse, contraire, dans ses principes, à la parole de Dieu, dépourvue de tout titre dans le droit public de la Nation et formellement démentie, soit par la loi fondamentale de la succession à la Couronne, soit par les époques mémorables de notre histoire, où l'on a vu l'attachement du Peuple Français au sang de ses anciens Maîtres, triompher de la violence et de la séduction.

Quelques personnes osent dire, que cette doctrine est le fruit de l'accroissement des lumières dans ce siècle. J'en conviendrai si, par accroissement des lumières, on entend une hardiesse démesurée et malheureusement trop commune, à juger légèrement tout. J'en conviendrai encore, si l'on veut reconnaître que cet accroissement des lumières, réel en quelques points, exagéré sur d'autres, a marché de front avec les progrès de l'irréligion ; car c'est véritablement aux livres impies, dont la France a été inondée, qu'il faut y attribuer la naissance et la propagation de maximes anarchiques. *Le même esprit*, disait l'assemblée du Clergé de 1765, par l'organe du prélat élevé depuis à la place de principal Ministre ; *le même esprit, qui a osé interroger le ciel, lui demander compte de ses voix, de ses jugements, et de ses oracles, a bientôt interrogé les maîtres de la terre, soumis à l'examen de titres de leur pouvoir, discuté leurs droits et les principes de l'obéissance qui leur est due.* Je n'accuse pas tous ceux à qui le système du contrat résolutoire entre le Souverain et le peuple a fait illusion, d'être infectés de tout le venin de l'impiété. Plusieurs n'en ont reçu que cette maligne impression, et ils se défendent du reste ; mais, s'ils sont de bonne foi, s'ils considèrent la suite des événements, ils ne pourront désavouer la source honteuse et funeste de ce système. Que faut-il de plus, avec ses défauts essentiels, pour en détacher des Chrétiens sincères, mais principalement Français ?

Voilà, Messieurs, ce que nous devons prêcher sur les toits. Il ne s'agit pas de prendre partie dans des questions et des affaires d'état. C'est ce qui convient peu à des ecclésiastiques, ambassadeurs de Dieu auprès des hommes, intercesseurs des hommes auprès de Dieu. L'obéissance et la fidélité au Souverain font partie de la religion. Les Peuples nous demandent l'exemple de ces vertus, comme de toutes les autres. En les y exhortant par nos discours, nous payons une dette de notre ministère. Toutefois, il est de votre prudence de placer et de ménager ces instructions, de manière qu'elles n'aigrissent pas les esprits. N'inquiétez personne sur le fond des contestations présentes ; aussi bien n'en sommes-nous pas juges, et nous n'avons tous rien de mieux à faire, que d'attendre, avec patience, les résultats que l'équité et la haute-sagesse du Roi lui dicteront. Mais ne craignez pas de dire, quand il le faudra, que la meilleure cause n'admet pour sa défense toutes sortes de moyens ; et que tout ce qui porte une empreinte de faction et de cabale, est encore plus sévèrement proscrit par l'Evangile, que par les lois politiques.

Je suis avec les sentiments les plus sincères, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jean-Georges, Archevêque de Vienne

Sources :

Bibliothèque de Montauban :

Un livre d'Olympe de 1789 présente tous ses premiers écrits politiques d'alors avec en préface une épître dédicatoire à sa Majesté Louis XVI, première épître qu'une femme osa envoyer à un roi.

Livres :

Olympe de Gouges : ***Ecrits politiques 1788-1791***, indigo côté femmes, 1993, 215 pages. Ce livre est préfacé par Olivier Blanc avec un texte qu'il avait prononcé à Montauban en 1991 au Collège Monplaisir qui devenait Collège Olympe de Gouges, dans le cadre du Festival d'Occitanie qui deviendra ensuite Festival Olympe de Gouges.

Olympe de Gouges : ***Ecrits politiques 1792-1793***, indigo côté femmes, 1993, 264 pages. Ce livre est préfacé par Olivier Blanc qui apporte plusieurs documents inédits sur l'arrestation et le procès d'Olympe de Gouges.

Revue :

La revue n°41/42 ***Mostra, Tribune de la décentralisation***, animée par **F-M Castan et Betty Daël**, était consacrée au colloque Olympe de Gouges de Montauban qui s'était tenu en 1991. Sur les questions Olympe et la politique, on y retrouve le texte d'**Olivier Blanc** qui est en préface du tome I des *Ecrits politiques*, une étude importante de **Roger Favry**, *Enfants des lumières de Lefranc de Pompignan*, et *Théâtre politique* de **Gisela Thiele-Knobloch** sans oublier le travail d'**Anne Soprani**, *Olympe de Gouges et les femmes dans la Révolution*.

(voir couverture en illustration)

Auteurs :

René Merle, agrégé d'histoire. Cofondateur de l'Association 1851 pour la mémoire de l'insurrection républicaine de décembre 1851. Auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'histoire politique et sociale et sur les usages linguistiques (occitan, francoprovençal) du grand Sud-Est. Il est aussi romancier. Dernier ouvrage paru : *C'est quoi la philo ?* (roman noir); L'Écailler, 2006.

Site : <http://www.rene-merle.com/>

Cette réédition des deux premiers textes politiques d'Olympe de Gouges se veut une approche vivante des œuvres de cette femme hors du commun. Avec l'introduction de René Merle, les trois commentaires et la confrontation au texte du même moment de Jean-Georges Lefranc de Pompignan, le lecteur peut avoir une approche plurielle du sujet, et mesurer l'importance de l'engagement d'Olympe, qui ne doit pas se réduire à un texte devenu célèbre, la déclaration des droits de la femme, car il enferme trop en quelques lignes une réflexion globale.

La Lettre au Peuple, tout comme les ***Remarques Patriotiques*** font une large place à la vie populaire du temps, tout en célébrant les mérites du couple royal. L'écriture d'Olympe casse les cadres établis et apporte ainsi un témoignage fait de spontanéité et de générosité.

En couverture : une acrylique sur toile, 55x46 cm 1996, de **Rosendo Li**, nommée ***Olympe de Gouges***.

10 euros